

*République Démocratique du Congo*



**MINISTÈRE DU BUDGET**

**PROGRAMMATION BUDGETAIRE  
DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT**

(Cadre budgétaire à moyen terme 2015 – 2018, Lettre d'orientation)

Kinshasa, Juillet 2015

## LISTE DES ACRONYMES

ANR	: Agence Nationale des Renseignements
BCECO	: Bureau Central de Coordination
CBMT	: Cadre Budgétaire à Moyen Terme
C2D	: Contrat Désengagement-Désendettement
CDMT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CDR	: Centrale de Distribution Régionale
CII	: Coordination Informatique Interministérielle
CS	: Centre de santé
CSE	: Conseil de Sécurité d'Etat
DCB	: Direction du Contrôle Budgétaire
DEME	: Direction des Etudes Macroéconomiques
DGCMP	: Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics
DGDA	: Direction Générale des Douanes et Accises
DGDP	: Direction Générale de la Dette Publique
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGM	: Direction Générale de Migration
DGRAD	: Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations
DPB	: Direction de la Programmation et Budgétisation
DPSB	: Direction de la Préparation et du Suivi du Budget
EPSP	: Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
HGR	: Hôpital Général de Référence
IPR	: Impôt Professionnel sur le Revenu
LOFIP	: Loi relative aux finances publiques
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
PAG	: Programme d'Actions du Gouvernement
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PBAG	: Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement
PESS	: Projet d'Equipeement des Structures Sanitaires
PIE	: Programme Intérimaire de l'Education
PNDS	: Programme National du Développement Sanitaire
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
SCTP	: Société Congolaise des Transports et des Ports
SNCC	: Société Nationale des Chemins de Fer du Congo
TDR	: Termes de Référence

## TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES.....	i
<b>PREAMBULE .....</b>	<b>iv</b>
INTRODUCTION.....	1
I. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES.....	4
II. PROGRAMMATION BUDGETAIRE DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT .....	9
2.1. Programme d’actions du Gouvernement, cadre de mise en œuvre de la planification stratégique .....	9
2.2. Objectifs de la politique budgétaire .....	10
2.3. Allocation stratégique des ressources budgétaires.....	12
2.4. Mobilisation accrue des ressources budgétaires .....	15
III. STRATEGIES SECTORIELLES ESSENTIELLES.....	17
3.1. Politiques des secteurs prioritaires .....	17
3.1.1. EPSP .....	17
3.1.2. Santé .....	19
3.1.3. Agriculture .....	20
3.1.4. Développement rural.....	22
3.1.5. Infrastructures et Travaux publics.....	24
3.1.6. Energie .....	26
3.1.7. Tourisme .....	28
3.1.8. Transports .....	29
3.2. Politiques des secteurs à lois de programmation ou à grandes réformes .....	31
3.2.1. Défense .....	31
3.2.2. Police Nationale Congolaise .....	32
3.2.3. Affaires étrangères .....	33
3.2.4. Justice et Pouvoir judiciaire.....	34
3.2.5. Services de sécurité.....	34
IV. CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME .....	36
4.1. Evolution des recettes publiques de 2016 à 2018 .....	38
4.2. Evolution des dépenses publiques de 2015 à 2017.....	38
4.3. Evolution des allocations sectorielles .....	39
4.4. Evolution du solde budgétaire de 2016 à 2018.....	39

4.5. Evolution du financement budgétaire des secteurs prioritaires et ceux à lois de programmation de 2016 à 2018 (analyse des gaps) .....	40
4.6. Evolution de la dette extérieure de 2016 à 2018 .....	41
V. RISQUES ET CONTRAINTES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PBAG .....	42
CONCLUSION.....	43

DRAFT

## PREAMBULE

### **Mon projet de société intitulé «La Révolution de la Modernité»**

Véritable pacte pour l'avenir de notre pays, ce projet vise à faire de la République Démocratique du Congo, un pool d'intelligence et de savoir-faire, un vivier de la nouvelle citoyenneté et de la classe moyenne, un grenier agricole, une puissance énergétique et environnementale, une terre de paix et de mieux-être, une puissance régionale au cœur de l'Afrique, l'objectif ultime étant l'émergence de notre pays.

Cela suppose que nous nous appliquions à améliorer notre compétitivité dans tous les domaines.

Dans cette optique, **en plus d'une gestion rigoureuse des finances publiques et d'une politique monétaire prudente**, nous allons poursuivre l'amélioration du climat des affaires pour mieux attirer les investisseurs.

Nous allons de même poursuivre et accélérer la reconstruction du pays à travers le programme des cinq chantiers avec, comme priorité reconfirmée, la construction des infrastructures de communication.

Nous nous attelons aussi à améliorer l'aménagement et l'équipement du territoire national dans le sens d'une meilleure connexion entre ses différentes composantes et un meilleur cadre de vie pour nos populations tant urbaines que rurales.

Parallèlement au développement des infrastructures, le Gouvernement se montrera particulièrement soucieux de la vie sociale du citoyen congolais.

**Son Excellence Joseph KABILA KABANGE**  
**Président de la République Démocratique du Congo**  
(Extrait de son Discours d'Investiture, le 20 décembre 2011)

## Projet de Lettre d'Orientation Budgétaire de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre

La lettre d'orientation découle des dispositions de l'article 13 de la Loi relative aux finances publiques suivant lesquelles le Gouvernement adopte chaque année, en Conseil des Ministres, un cadre budgétaire à moyen terme à trois ans élaboré par le Ministre ayant le Budget dans ses attributions sur base des hypothèses macroéconomiques provenant du Ministère en charge du Plan.

La lettre d'orientation contient les mesures d'encadrement de la politique budgétaire nécessaires pour l'élaboration du budget du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées. Adoptée en Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre ayant le Budget dans ses attributions, ce document est publié par le Premier Ministre pour permettre aux différentes entités de s'en imprégner le contenu afin de mieux élaborer leurs prévisions budgétaires. Il est entendu que les mesures spécifiques pour l'élaboration des prévisions, de manière détaillée, sont reprises dans une circulaire du Ministre du Gouvernement central ayant le Budget dans ses attributions. Au niveau provincial, conformément à l'article 174 de la LOFIP, le projet d'édit budgétaire ou de décision budgétaire de l'année est élaboré conformément aux mesures d'encadrement contenues dans la lettre d'orientation, traduites et notifiées par une instruction du Gouverneur de province tant aux instances provinciales que locales.

La mise en place des circulaires budgétaires en ligne avec la lettre d'orientation vise de préserver l'harmonie et la cohérence dans la mise en œuvre de la politique budgétaire du Gouvernement par les trois niveaux de pouvoir, tel que prévu à l'article 12 de la loi relative aux finances publiques, qui stipule que la politique budgétaire est définie par le Gouvernement central dans un programme approuvé par l'Assemblée Nationale, mis en œuvre par le pouvoir central, la province et l'entité territoriale décentralisée.

Ainsi, la présente lettre d'orientation décrit, de manière succincte, outre le contexte et les perspectives de l'économie mondiale et nationale, les options fondamentales des politiques publiques à suivre et la politique budgétaire de 2016 assortie des actions concrètes à réaliser.

L'élaboration des prévisions budgétaires devra se fonder sur l'évolution économique et financière internationale et nationale récente.

Sur le plan international, au moment de la rédaction de la présente lettre, l'environnement économique est marqué par la hausse des charges d'emprunts au niveau des marchés financiers et la faiblesse des prix du pétrole ainsi que celle des matières premières dans les pays en développement. Selon la Banque Mondiale et l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE), cette situation pourrait s'afficher difficile à fin 2015.

S'agissant de la baisse des prix du pétrole et d'autres produits de base stratégique, la situation n'est pas de nature à stimuler l'activité économique en raison de pénurie d'électricité, de manque d'infrastructures essentielles et d'incertitude politique. La Banque Mondiale et l'OCDE recommandent aux pays en développement d'accroître les investissements publics dans le secteur de l'éducation et de la santé ainsi que ceux des infrastructures devant créer des conditions favorables afin de renforcer leur résistance aux chocs.

Selon l'OCDE, la croissance du PIB s'établirait à 5,2% en 2016 dans les pays en développement, alors qu'au niveau mondial, elle pourrait atteindre 2,4% à la fin de la même période. Dans la zone Euro, l'assouplissement monétaire appliqué contribuerait à l'amélioration de la production et hisserait la croissance à 2,1% en 2016 contre 1,4% en 2015.

En Afrique, l'environnement économique est plus marqué par la signature d'un accord tripartite de libre-échange entre la SADC, le COMESA et la Communauté d'Afrique de l'Est, visant l'intégration économique d'une cinquantaine d'Etat et l'harmonisation des politiques commerciales. La croissance en Afrique subsaharienne se situerait à 5,2% à fin 2015 et à 5,1% en 2016.

Sur le plan national, le Gouvernement entend poursuivre ses objectifs prioritaires contenus dans son programme d'actions qui vise notamment la consolidation de la stabilité macroéconomique, l'accélération de la croissance et la création d'emplois, la poursuite de la construction et de la modernisation des infrastructures de base, la poursuite et la finalisation des réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat, la diversification et l'intégration de l'économie pour concrétiser la vision de l'émergence économique du Chef de l'Etat.

Dans le cadre de la poursuite des réformes institutionnelles, le Gouvernement entend doter la CENI des moyens nécessaires pour l'organisation des élections prévues en 2016. A cet effet, la CENI est tenue de transmettre au Ministère du Budget le coût et la périodicité de l'ensemble des opérations électorales pour une meilleure prise en charge.

Des moyens seront également mobilisés pour la mise en place des nouvelles provinces prévues par la Loi organique n° 15/006 du 25 mars 2015 portant fixation des limites des provinces et celle de la Ville de Kinshasa. Le Ministre du Gouvernement central ayant le Budget dans ses attributions est tenu de déterminer, sur base des recettes mobilisées au niveau de chaque entité, la capacité contributive de chaque nouvelle province. Ces informations devront être complétées par les statistiques démographiques en provenance du Ministère de l'Intérieur afin de servir pour le calcul de 40% des recettes à caractère national.

Sur le plan de la gestion macroéconomique, la croissance économique en RDC est estimée à fin 2015 à 9,2% contre un objectif de 10,3%, au regard des évolutions macroéconomiques à fin mars 2015. Cette situation est consécutive au ralentissement de la production dans la branche industries extractives dont la contribution à la croissance se situe à 2,8 point de pourcentage. Ce taux de croissance est également tiré par le secteur tertiaire dont la contribution s'établit à 4,0 point de pourcentage, grâce aux branches commerce de gros et détails, service marchand ainsi que le transport et communication. Du côté de la demande, l'activité économique reste soutenue par la demande intérieure.

Afin d'accélérer la croissance et les emplois, le Gouvernement entend atteindre 9,0% en 2016. Pour y parvenir, le pouvoir central, la province et l'ETD devront veiller, dans la mise en œuvre de leurs politiques sectorielles, sur les branches qui impulsent la croissance, à savoir l'agriculture, chasse, sylviculture et pêche, les industries extractives, les industries alimentaires, les bâtiments et travaux publics, les transports et communications ainsi que le commerce de gros et de détails.

Quant à la formation des prix intérieurs, les projections annualisées se situent à 0,616% au niveau national. En glissement annuel, l'inflation est de 0,638%.

La politique monétaire et de change devra viser notamment le renforcement du suivi du comportement des banques dans la collecte de leurs dépôts et la redynamisation du marché de change, en vue de conforter de manière significative le niveau de réserves de change et réconforter ainsi la résilience de l'économie congolaise contre tout choc.

Ainsi, comme l'exige la Loi relative aux finances publiques, les budgets du pouvoir central, de la province et de l'entité territoriale décentralisée doivent être établis sur la base des hypothèses macroéconomiques pluriannuelles nationales.

La politique budgétaire de l'exercice 2016 va consister à la mobilisation accrue des recettes et à l'amélioration de la qualité de la dépense en vue de préserver la crédibilité du budget.

Concernant les recettes, les mécanismes de leur projection doivent être améliorés. Les services en charge sont tenus de répertorier tous les actes générateurs des recettes et de prendre des dispositions pour leur activation et leur intégration dans le budget, sans préjudice d'une éventuelle redondance des prélèvements fiscaux.

Les prévisions des recettes devront être élaborées suivant des scénarii clairs et réalistes, indiquant l'apport réel des différentes activités au titre de recettes fiscales. Ainsi, les assignations budgétaires des régies financières et services commis à la collecte des recettes reposeront sur ces scénarii. Des efforts devront être déployés pour permettre la mise en place, dans un avenir proche, de la chaîne informatisée de la recette publique.

En matière des dépenses, il est nécessaire que les allocations budgétaires n'aboutissent pas à la reconduction tacite des crédits. Ceux-ci devront être déterminés en fonction des efforts à fournir pour accroître les recettes et des orientations du Programme d'actions du Gouvernement. Pour plus d'efficacité, les allocations budgétaires doivent s'accommoder aux stratégies sectorielles sur base des critères d'allocation standardisés, tenant compte des priorités géographiques et permettant de respecter les principes d'équité et d'efficience.

L'action va également consister à la mise en œuvre des lois de programmation de la Police et de l'Armée en vue du renforcement de l'intégrité territoriale ainsi que des secteurs à grandes réformes (Affaires étrangères, Justice, Pouvoir Judiciaire, Services de sécurité). Les moyens de financement autonomes devront être recherchés par les différents gestionnaires des crédits pour répondre aux différents défis qui se posent dans chacun des domaines précités.

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2016 devront également consolider les actions liées aux stratégies et plans d'actions prioritaires des secteurs sociaux, à savoir l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnelle, la Santé, l'Agriculture et Développement rural, les Infrastructures et travaux publics, l'Energie, les Transports et le Tourisme.

Les cibles arrêtées pour la mise en œuvre des politiques publiques des secteurs prioritaires sont les suivantes à l'horizon 2016 :

- Enseignement primaire, secondaire et professionnel : augmenter significativement le taux de scolarité en assurant la gratuité de l'enseignement de base, notamment par la poursuite de la construction des écoles primaires (1.000 autres en 2016) et par la réhabilitation de grandes écoles secondaires, soit 1 athénée par province administrative. Cela permettra d'élargir l'accès à l'école et d'améliorer l'équité, l'accessibilité et la qualité de l'enseignement et d'assurer le pilotage de mise en œuvre du Plan Intérimaire de l'Education (PIE) ;
- Santé : Réduire le taux de mortalité infantile de 92 ‰/00 à 40 ‰/00 et améliorer l'accès aux soins de santé de la population par la mise en œuvre effective de la couverture sanitaire universelle, la poursuite de l'ensemble des réformes au niveau central et provincial, la poursuite du Plan d'investissement pour la modernisation des infrastructures sanitaires (PESS), l'amélioration de la disponibilité des médicaments dans les formations sanitaires ainsi que la coordination et la redevabilité dans le secteur ;
- Agriculture : réaliser un taux de croissance d'au moins 10% par la promotion des filières végétales, le développement des filières animales et halieutiques, la gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques, la recherche et la vulgarisation agricoles ainsi que la promotion de l'agro-business ;
- Développement rural : améliorer la qualité et la quantité des infrastructures rurales pour accroître le taux d'accès en eau potable et la desserte en électricité en milieu rural, augmenter l'accès des paysans aux marchés par la réhabilitation et l'entretien de pistes rurales prioritaires ;
- Infrastructures et travaux publics : améliorer les infrastructures routières par la réhabilitation des anciennes routes bitumées et la construction des nouvelles routes, rétablir le trafic par la réouverture du réseau en terre en accordant la priorité à 15.800 Km ultra-prioritaires pour relier notamment les chefs-lieux des provinces ; poursuivre la modernisation des voiries urbaines et structurantes, augmenter la longueur du réseau par la construction des nouveaux axes, réhabiliter les réseaux existants d'environ 7.400 Km ;
- Energie : améliorer le taux de desserte en eau de 26% à 58% en 2016, augmenter la desserte en électricité en passant de 9% à 18% par la construction et la réhabilitation des lignes et des infrastructures de distribution afin d'atteindre plus d'un million d'habitants, construire des villages modernes ;
- Transports : améliorer le transport routier par l'acquisition d'un second lot de 200 bus dans le cadre du programme « Esprit de vie » et d'un lot de 300 bus standards pour le déploiement de TRANSCO à l'intérieur du pays ainsi que par la construction des fourrières ; relancer le trafic ferroviaire par la construction et l'exploitation des voies ferrées et des réseaux Tramway, l'acquisition de 25 voitures voyageurs pour le SCTP et 45 voitures voyageurs pour la SNCC ; améliorer le transport aérien par l'étude d'autonomisation financière de l'Autorité de l'Aviation Civile et des zones de fret aéroportuaires, la réhabilitation prioritaire de 14 aéroports et aérodromes devant être desservis dans la première phase d'exploitation de Congo Airways ; améliorer le transport fluvial et lacustre par l'étude de réhabilitation du balisage sur le Lualaba, la réhabilitation des baliseurs Kauka et Kinshasa, l'acquisition de deux dragues multifonction pour désensabler les ports fluviaux, la réhabilitation de la vedette IIIème Mateba pour la fluidité du trafic Matadi - Kinshasa.
- Tourisme : Au regard des opportunités dont dispose le pays et des gains à tirer de ce secteur, le Gouvernement projette de traduire en acte la politique de promotion du tourisme, secteur fortement porteur de croissance. A cet effet, il envisage pour les trois années à venir de réhabiliter diverses infrastructures touristiques telles que l'exploitation du littoral sud-est du fleuve Congo (Ville-Kinkole-Maluku), le site touristique et parc animalier de la N'sele, l'aménagement des voies d'accès de la chute de Lukaya et du sanctuaire de Bonobo, la réhabilitation des installations des Jardins zoologique et botanique de Kinshasa ainsi que d'autres sites retenus dans chaque province dans le cadre du plan national du développement du tourisme.

En vue d'atteindre ces objectifs, les efforts du Gouvernement pour la budgétisation des actions y afférentes, leur exécution et rationalisation doivent se poursuivre.

La politique salariale en 2016 sera axée sur la poursuite de la rationalisation des rémunérations des agents et fonctionnaires de l'Etat ainsi que la mécanisation des non payés ou nouvelles unités des secteurs prioritaires (Santé, EPSP, ...). Comme en 2015, un suivi soutenu sera de mise sur la fixation des plafonds d'autorisations d'emplois rémunérés. Toute création d'emplois nouveaux au cours de l'exercice 2016 doit requérir au préalable l'avis administratif du Ministre ayant la Fonction Publique dans ses attributions et, conformément à l'article 107 de la LOFIP, l'avis du Ministre ayant le Budget dans ses attributions.

Le Gouvernement compte renforcer la bancarisation de la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat pour permettre aux banques de jouer leur rôle traditionnel de collecter l'épargne et d'offrir des crédits nécessaires pour les investissements aussi bien privés que publics. Cette réforme offre une opportunité d'affaires aux banques et une occasion pour renforcer la pénétration bancaire dans les différents territoires du pays. Ce qui permettra de redynamiser les économies locales.

Les rémunérations du personnel politique doivent être évaluées conformément au Décret du Premier Ministre fixant par ministère la composition des cabinets et au tableau des équivalences des grades déterminé par le Gouvernement, en ce compris les provinces et les ETD. Il en sera de même pour les cabinets des institutions dont les plafonds des emplois seront déterminés au regard des contraintes budgétaires et après concertation avec les chefs des corps.

Par ailleurs, la politique de mise à la retraite et de rajeunissement de l'Administration publique devra être rationalisée par la prise en compte de résultats de l'audit en cours dans ce domaine, l'objectif ultime étant la redynamisation de l'Administration publique et la protection sociale du citoyen. De la sorte, la mise en place de la caisse de retraite assortie de la spécification de système de cotisation est un objectif de court terme pour permettre au Gouvernement de soulager les charges pesant sur le Trésor et d'assurer, tant soit peu, une pension adéquate aux retraités.

En vue d'accélérer la mise en œuvre de la décentralisation et d'assurer de manière transparente le transfert des charges, chaque province devra, dans le cadre du budget de l'exercice 2016, harmoniser avec le ministère du Budget du pouvoir central les données des effectifs par grade et par entité du personnel à sa charge ainsi que les masses salariales correspondantes.

De même, la poursuite de la réforme des entreprises publiques devra demeurer un objectif essentiel pour stimuler la compétitivité de l'économie et relancer la croissance aux fins d'encourager l'émergence d'un secteur privé dynamique. Les Sociétés commerciales structurantes telles que la société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC), la Société nationale d'électricité (SNEL), la Régie de distribution d'eau (REGIDESO) et la Société congolaise des transports et des ports (SCTP) veilleront à l'amélioration de la fourniture de leurs services aux autres secteurs économiques. Ainsi, les interventions de l'Etat dans ces sociétés se feront sur base des plans de relance crédibles et bancables.

Le processus d'adhésion du pays à l'OHADA<sup>1</sup> devra rapidement s'implanter en vue de favoriser non seulement l'amélioration du climat des affaires, mais aussi la mise en place des outils de contrôle idoines, aussi bien des sociétés du portefeuille que des entreprises privées du secteur marchand. Ce qui permettra l'élargissement de l'assiette fiscale et le captage du secteur informel.

En définitive, les services du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées sont tenus au strict respect des orientations contenues dans la présente lettre qui guide l'établissement de leurs prévisions budgétaires respectives.

Projet de lettre d'orientation Budgétaire 2016,  
A l'intention des gestionnaires des crédits au niveau  
central et provincial  
Augustin MATATA PONYO MAPON  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

---

<sup>1</sup> Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique.

## INTRODUCTION

Dans le cadre de l'approche de gestion axée sur les résultats (GAR) introduite par la Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques, plusieurs instruments sont utilisés pour le reflet des politiques publiques au budget, notamment le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), le cadre des dépenses à moyen termes (CDMT), les cadres des dépenses sectoriels à moyen termes (CDSMT) et les budgets-programmes.

Le besoin de refléter les politiques publiques au budget a amené le Gouvernement à lier au budget, son programme d'action (PAG) et le document de la stratégie de croissance et de la réduction de la pauvreté (DSCR II) par la programmation des actions y contenues à travers le document appelé « Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement » (PBAG) au cours de la mandature 2012 - 2016.

Le présent document est la version actualisée de la PBAG réalisée depuis 2012 assurant le glissement des actions pour la période de 2016 à 2018. Il constitue un prélude au cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), qui au regard de l'article 13 de la LOFIP, contient les prévisions de l'évolution de l'ensemble des dépenses et de l'ensemble des recettes du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées, du solde qui s'en dégage ainsi que celle de l'évolution de l'endettement.

La version actualisée de la PBAG pour la tranche de 2016 à 2018 présente, au premier chapitre, les perspectives macroéconomiques en s'appuyant sur les développements récents et les différentes productions qui influent sur la croissance. Elle aborde ensuite la programmation budgétaire des actions du Gouvernement, en mettant un accent sur le lien PAG – DSCR – Budget ainsi qu'une meilleure détermination des cibles par objectifs du PAG et des parts relatives s'y rapportant. Le troisième chapitre décortique les stratégies sectorielles des secteurs prioritaires et ceux à lois de programmation ou à grandes réformes.

Le cadre budgétaire ou trajectoire des finances publiques du PAG sera décrit au quatrième chapitre avant l'analyse au cinquième chapitre des risques et contraintes inhérents à la mise en œuvre de la PBAG.

En vue d'accroître la transparence et la participation citoyenne dans l'élaboration du budget de l'Etat par des propositions et solutions partagées, ce document est soumis, comme les trois dernières années, à discussion au cours du séminaire d'orientation budgétaire qui regroupe les services publics, la société civile (syndicats, confessions religieuses, patronat), les partenaires techniques et financiers ainsi que les membres des commissions économique-financières de deux Chambres du Parlement.

Le présent document vise aussi à harmoniser les vues sur les recettes, les dépenses, les politiques publiques, les différentes allocations préliminaires et leurs gaps, en vue de susciter l'adhésion des partenaires sociaux aux actions et orientations du Gouvernement, tout en identifiant les voies et moyens additionnels pour mieux assurer le financement du PAG. Le but ultime est de refléter, de façon intelligible, les politiques publiques dans le budget et de mieux y formuler les recommandations issues des discussions avec les différentes corporations de la société civile et étatiques.

En outre, ce document alimentera le plan national stratégique de développement 2016-2021 en cours d'élaboration.

La démarche d'actualisation entreprise a permis de renforcer la méthodologie de projection budgétaire et la détermination des planchers et des plafonds indicatifs. Elle a également permis de cimenter le lien entre les allocations budgétaires et le PAG assis sur les six objectifs ci-après :

- 1°. Poursuivre et finaliser les réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat ;
- 2°. Consolider la stabilité macroéconomique et accélérer la croissance et la création d'emplois ;
- 3°. Poursuivre la construction et la modernisation des infrastructures de base ;
- 4°. Améliorer le cadre de vie et les conditions sociales de la population ;
- 5°. Renforcer le capital humain et l'éducation à la citoyenneté ;
- 6°. Renforcer la diplomatie et la coopération au développement.

Sur le plan politique, le Gouvernement vise à financer la tenue des élections prévues en 2016 et la mise en place de nouvelles provinces prévues par la Constitution du 26 février 2006 et la Loi organique n° 15/006 du 25 mars 2015 portant fixation des limites des provinces et celle de la Ville de Kinshasa.

Sur le plan diplomatique, le retour du Congo sur la scène internationale devient de plus en plus perceptible. A travers l'axe VI de son programme d'action, le Gouvernement entend poursuivre l'assainissement du secteur par la fermeture de certaines ambassades, le paiement régulier des arriérés de salaires des diplomates, la rémunération des engagés locaux et le paiement des contributions aux organismes internationaux.

Sur le plan économique, le Gouvernement poursuit les actions du maintien de la stabilité du cadre macroéconomique et s'attèle à l'amélioration de la gouvernance économique-financière et du climat des affaires pour attirer les investisseurs. Il vise également la poursuite de réformes entreprises, notamment la bancarisation de la paie en vue de la maîtrise des effectifs et des masses salariales. Pour y parvenir, la politique budgétaire à moyen terme va consister à la mobilisation accrue des recettes et à l'amélioration de la qualité de la dépense en vue de préserver la crédibilité du budget.

Sur le plan social, l'objectif général de réduction de la pauvreté se poursuit et les résultats obtenus dans le domaine de l'éducation et de la santé, notamment par la construction et l'équipement des écoles et des centres médicaux constituent des avancées significatives.

La budgétisation des objectifs du PAG alliés au Plan National Stratégique de développement implique non seulement un changement dans le mode d'élaboration, d'exécution et de suivi du budget, mais aussi le renforcement de la crédibilité, de l'exhaustivité, de la transparence et de la soutenabilité budgétaires.

Les agrégats budgétaires sont déterminés en harmonie avec les perspectives macroéconomiques à moyen terme, de manière à ce que le budget reste au centre de la conduite des politiques du pays. L'élaboration du budget devrait alors être enrichie par les consultations préalables des acteurs publics et privés sur les choix stratégiques à prendre en compte dans le projet du budget. Les politiques sectorielles devront être discutées et enfin les moyens de financement du budget bien identifiés.

## I. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES

Ce chapitre aborde l'évolution future de l'économie congolaise, fondée sur le développement récent dans les différentes branches de production ayant permis au Gouvernement de projeter ses actions sur celles susceptibles d'impulser la croissance et d'exercer une incidence significative sur les agrégats macroéconomiques.

En effet, le Gouvernement s'attèle à consolider la stabilité macroéconomique et à promouvoir la croissance économique ainsi que la création d'emplois. Le taux de croissance économique atteindrait 9,2% en 2015 résultant des richesses provenant du dynamisme des secteurs de l'agriculture, de l'énergie électrique, des mines, des hydrocarbures et gaz naturel, des télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication, de la forêt, environnement et tourisme ainsi que des infrastructures de base en cours de reconstruction et de modernisation.

Le rythme de formation des prix à fin période est passé de 1,1% en 2013 à 1,03% en 2014, il pourrait culminer à 3,5% en 2015 pour redescendre à 3,3% en 2016 jusqu'à atteindre 3,0% en 2018. Ceci est le résultat de la mise en œuvre d'une coordination harmonieuse des politiques monétaire et budgétaire prudentes.

Cette coordination a permis également de consolider, de manière remarquable, la stabilité de l'évolution de la monnaie nationale. Ainsi, le taux de change fin période est passé de 925,5 FC/USD en 2013 à 924,5 FC/USD en 2014 et se situerait à 926,96 à fin 2015 sur le marché officiel. Il est projeté à 939,9 FC/USD à fin 2016, soit une dépréciation monétaire de 9,94% par rapport à son niveau de 2015. Il passerait ensuite de 951,2 FC/USD à 961,2 FC/USD de 2017 à 2018. En moyenne annuelle, ce taux de change se situerait autour de 933,45 FC/USD, 945,48 FC/USD et 956,2 FC/USD respectivement en 2016, 2017 et 2018, attestant ainsi le bon comportement du Franc congolais vis-à-vis de la devise américaine.

En matière de mobilisation des ressources intérieures, plusieurs actions significatives viendront contribuer à la simplification, à la modernisation des procédures fiscales et douanières ainsi qu'à l'amélioration du niveau des recettes.

Ces actions devront améliorer le niveau des recettes internes constituées essentiellement des recettes fiscales dont la moyenne se situerait à 70% des ressources totales sur la période.

En matière des dépenses, de nouvelles mesures d'accompagnement de la gestion budgétaire à travers la PBAG devra permettre le recadrage des priorités et consacrer l'efficacité des dépenses. Entre 2015 et 2018, les dépenses totales passeraient de 4.958 milliards de FC à 7.589 milliards de FC. Les dépenses courantes représenteraient 11,0% du PIB en 2018 contre 10,3% en 2015, soit une hausse de 0,7 point impulsé notamment par les dépenses relatives à l'opérationnalisation de la décentralisation.

Les dépenses en capital devraient être boostées par les crédits prévus dans le cadre de la réhabilitation des routes de desserte agricole, l'intensification du développement des infrastructures énergétiques et divers projets, notamment des parcs agro-industriels dont celui de Bukanga Lonzo. En pourcentage du PIB, elles passeraient de 2,9% en 2015 à 3,6% en 2018. En moyenne annuelle, elles représenteront 3,2% du PIB sur la période.

Le solde global devrait, en moyenne, afficher un déficit de 0,3% du PIB sur la période allant de 2015 à 2018. Ceci en raison du faible niveau des recettes enregistrées.

La production du cuivre quant à elle dépasserait la barre de 1,1 million de tonne en 2015 à un niveau supérieur à 1,4 millions de tonne en 2018, celle du cobalt au-delà de 100.000 tonnes en 2018. En moyenne annuelle, la production de l'or pourrait se maintenir autour de 22.000 kilogrammes sur la période, cette évolution positive de la production de l'or s'expliquerait par la production attendue de Twangiza Mining et de Kibali Gold.

Pour le secteur de Commerce de gros et de détail, on note 1,7 point de croissance qui créera les conditions favorables pour l'émergence de cette branche. De même, le progrès attendu dans le domaine des infrastructures tant routières qu'immobilières découle des effets induits du bon comportement des mines ainsi que de la stabilité du cadre macroéconomique et de l'amélioration du climat des affaires.

S'agissant du secteur des infrastructures et de transports, une croissance soutenue avec des effets d'entraînement importants sur le secteur de la construction et des travaux publics, impulsé par le développement d'un système intégré et international reliant tous les pôles économiques du pays (provinces et zones économiques spéciales) pour favoriser l'émergence d'un vaste marché intérieur et assurer, à des prix compétitifs, l'interconnexion de ces pôles avec les marchés extérieurs. La redynamisation des activités de la SNCC et de la SCTP devrait améliorer la fluidité du transport ferroviaire.

Les perspectives de modernisation des infrastructures aéroportuaires, notamment de N'djili, de la Luano, de Bangoka et celui de Kolwezi, des ports de Matadi et Boma, la construction projetée du port en eaux profondes à Banana sur l'océan atlantique et la réhabilitation des bateaux des sociétés publiques ainsi que la rénovation des routes d'intérêt national devraient concourir à l'accroissement des infrastructures de transport et au développement du trafic inter provincial qui favoriserait l'expansion du commerce de gros et détails.

La concrétisation du projet de modernisation du réseau de Kinshasa et de la construction d'un Pack Bone National en câbles à fibres optiques ainsi que la libéralisation du secteur, notamment le sous-secteur de la téléphonie et de l'Internet, devraient avoir des effets induits sur la croissance. De ce fait, une croissance soutenue est attendue dans ce secteur avec des effets d'entraînement importants sur le secteur de la construction et des travaux publics.

S'agissant de la branche Agriculture, la production agricole attendue d'au moins 6% en moyenne sera boostée par la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA). A moyen terme, une amélioration significative de la production agricole et de la commercialisation de la production agricole. Le Gouvernement de la République compte notamment promouvoir durablement les filières agricoles, au premier rang vivrières, et développer l'agri business afin d'améliorer les revenus des paysans et réduire la vulnérabilité du secteur agricole.

Par ailleurs, les efforts gouvernementaux porteront sur la réhabilitation des routes de desserte agricole et l'opérationnalisation des projets des parcs agro industriels, notamment celui de Bukanga Lonzo dont les investissements attendus d'ici 2020 se chiffrent à 500 millions de USD afin d'assurer une production de 200.000 tonnes de maïs pour 40.000 tonnes annuelle, 500 tonnes de légumes par jour et 45.000 poulets par semaine.

S'agissant de l'extension du modèle du parc agro-industriel de Bukanga Lonzo dans les autres provinces, le Gouvernement poursuit les études de faisabilité dans le corridor Ruzizi-Uvira-Kalemie-Nyunzu-Kamina et la programmation des Centres de Développement Intégré (CDI) en vue de cultiver 1.305 millions d'hectares d'ici 2020 et à moyen terme la réhabilitation et la relance du secteur agricole dans les provinces de l'Equateur et de Kinshasa avec l'appui financier de l'Agence Internationale de Développement (IDA).

Pour le secteur de l'énergie, les différents projets que le Gouvernement a lancés dans ce secteur laissent présager une amélioration considérable de la capacité de production d'énergie sur la période 2015-2018. Il s'agit notamment de plusieurs centrales hydroélectriques qui sont en construction en l'occurrence Zongo II avec 150 mégawatts, Kakobola avec 10,5 mégawatts et Katende avec 62 mégawatts. Le plus gros projet dans ce domaine porte sur la construction, dès octobre 2015, du barrage d'Inga III pour une capacité de 4.800 mégawatts. Son coût d'investissement est évalué à 12 milliards de dollars américains et son impact serait visible à moyen terme. Cet ouvrage va constituer une première phase dans le cadre du projet « Grand Inga », qui aura une capacité de 39.000 mégawatts, pour un coût d'investissement évalué à près de 50 milliards de dollars américains.

Au-delà de ce projet, il est prévu la construction de plusieurs microcentrales hydroélectriques à travers le pays, notamment pour appuyer les projets d'aménagement des parcs-industriels.

Tableau n° 1 : Principaux Indicateurs macroéconomiques 2013-2018

Indicateurs	2013		2014		2015		2016	2017	2018
	voté	Réalisé	voté	Réalisé	voté	Revisé			
Taux de croissance (%)	8,2	8,5	8,7	9,5	10,4	9,2	9,0	9,1	9,5
Déflateur du PIB (%)	6,7	3,26	2,2	3,29	3,3	3,32	3,41	3,5	3,4
Taux d'inflation moyen (%)	9,5	0,9	3,9	1,0	3,6	2,3	3,40	3,2	3,6
Taux d'inflation fin période (%)	9,0	1,1	3,7	1,03	3,5	3,5	3,3	3,1	3,0
Taux de change moyen (FC/USD)	943,4	919,67	927,97	925,18	936,5	925,73	933,45	945,48	956,2
Taux de change fin période (FC/USD)	955,1	925,5	932,26	924,51	943,9	926,96	939,9	951,2	961,2
PIB nominal (en milliards de FC)	19.980,20	30.051,18	21.828,20	33.224,00	36.325,20	36.605	41.027	45.817	51.294
Croissance en M2	-	17,9	-	14,9	15,4		-	-	11,0
Réserves internationales (en mois d'importations)	-	2,05	-	2,05	3	2,14	2,5	3,0	3,5

Source : CPCM, juin 2015

Les récentes performances macroéconomiques de la RDC tendent à se consolider davantage au vu de l'engagement et de la vision politique renfermés dans le Programme d'action du Gouvernement. Ces performances sont le fruit d'une conduite harmonieuse des politiques budgétaire et monétaire. Le Gouvernement envisage désormais un programme de croissance économique forte et plus créatrice d'emplois.

Les efforts du Gouvernement pour atteindre cet objectif seront principalement axés sur la rentabilisation des ressources naturelles du pays en vue de les convertir en opportunités économiques qui devront permettre de booster la croissance et financer les autres secteurs susceptibles de créer l'emploi. Les ressources issues de dotations naturelles doivent être canalisées vers le financement des secteurs prioritaires susceptibles de générer des emplois supplémentaires, à savoir l'agriculture et développement rural et les infrastructures. Bien au-delà, les recettes issues des ressources naturelles devraient permettre à l'économie de dégager des marges à la fois budgétaires et en termes de réserves de change, de manière à relever suffisamment les marges de sécurité face aux vulnérabilités exogènes.

Face à la grande ambition économique du Gouvernement, les capacités de mise en œuvre des politiques sectorielles en vue d'atteindre cet objectif peuvent être limitées par l'accès étroit au financement concessionnel et la volatilité des cours internationaux des matières de base.

Tableau n°2 : Evolution en point de croissance sectorielle de 2005 à 2018

SECTEUR / SOUS-SECTEUR		2015	2016	2017	2018	Moyenne
Secteur primaire		<u>3,9</u>	<u>3,5</u>	<u>3,6</u>	<u>3,6</u>	
	Agriculture sylviculture, chasse et pêche	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0
	industrie extractive	2,8	2,5	2,6	2,6	2,6
Secteur secondaire		<u>1,2</u>	<u>1,3</u>	<u>1,0</u>	<u>1,0</u>	
	Industries alimentaires	1,0	1,0	0,6	0,6	0,8
	Electricité, gaz et eau	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
	Bâtiments et travaux publics	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Secteur tertiaire		<u>4,0</u>	<u>4,1</u>	<u>4,4</u>	<u>4,6</u>	<u>4,3</u>
	Transports et communications	1,2	1,1	1,2	1,2	1,2
	Commerce de gros et détails	1,3	1,3	1,4	1,6	1,4
	Autres	1,5	1,7	1,8	1,8	1,7
PIB au prix du marché		9,2	9,0	9,1	9,5	9,2

## II. PROGRAMMATION BUDGETAIRE DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT

La préoccupation budgétaire centrale étant de disposer d'une marge de manœuvre qui permettra au Gouvernement d'allouer les ressources aux mesures, actions et objectifs de son Programme d'action sans compromettre la viabilité des finances publiques, la stratégie budgétaire 2016 – 2018 continuera de mettre l'accent sur les sources de création d'espaces budgétaires. Il s'agit davantage des choix et d'arbitrages des politiques budgétaires les reliant aux sources disponibles dans une perspective à moyen terme pour assurer la viabilité.

### 2.1. Programme d'actions du Gouvernement, cadre de mise en œuvre de la planification stratégique

Le Gouvernement de la RDC s'est doté d'un Programme Quinquennal s'échelonnant de 2012 à 2016. Ce document qui a vocation d'être mué en Plan National Stratégique de Développement couvre la période de 2012 à 2050. Ainsi, il entend matérialiser la vision du Chef de l'Etat axée sur la Révolution de la Modernité suivant les trois étapes ci-après :

- La première, jusqu'au plus tard 2020, est celle où le pays passerait du statut d'économie à faible revenu à celui d'économie à revenu intermédiaire. Suivant la classification des pays de la Banque Mondiale selon le Revenu National Brut (RNB) par tête, calculé à partir de la méthode « Atlas », le RNB/habitant de la RDC devrait passer de moins de 1.036 USD à moins de 4.085 USD;
- La deuxième, à compter de 2035, verrait le pays accéder au rang d'économie émergente. Suivant la même classification, le RNB/habitant de la RDC devrait passer de moins de 4.085 USD à moins de 12.615 USD ;
- Dans la troisième et dernière étape, le pays rejoindrait, dès 2050, le peloton d'économies développées. Le RNB/habitant de la RDC dépasserait 12.615 USD.

La présente stratégie budgétaire, préluce au Cadre Budgétaire à Moyen Terme, s'offre comme un moyen pour l'opérationnalisation du DSCR (LOFIP, Article 3), la planification stratégique de la RDC. Cependant, le système de planification dans le pays est ancré sur une vision globale relative à l'émergence du pays, émise par le Chef de l'Etat. Cette vision est matérialisée dans le DSCR 2 et le Programme d'action du Gouvernement (PAG).

## 2.2. Objectifs de la politique budgétaire

Le Programme d'action du Gouvernement dispose que la politique budgétaire visera, d'une part, à accroître le niveau des recettes publiques et, d'autre part, à rationaliser les dépenses publiques et à améliorer à la fois leur qualité et leur composition. Par ailleurs, il est nécessaire en ce qui concerne la répartition des crédits budgétaires de tenir compte, des critères d'allocation standardisés et des priorités géographiques permettant de respecter les principes d'équité et d'efficience.

L'objectif de la politique budgétaire, de 2013 à ce jour reste la recherche de l'équilibre entre les recettes et les dépenses publiques afin d'éviter tout recours au financement monétaire. En adoptant la gestion base caisse, le Gouvernement s'efforçait de contrôler le déficit budgétaire, mais surtout de surveiller sa position nette auprès de la Banque Centrale du Congo. Le crédit net à l'Etat est resté globalement sous la barre de moins de 1% du PIB. Comme souligné plus haut, cette discipline budgétaire a permis de stabiliser le cadre macroéconomique en contrôlant le rythme de la formation des prix.

Toutefois, cette gestion base caisse avait démontré ses limites. L'absence des marges budgétaires ou de trésorerie ne permettait pas au Gouvernement de faire face aux chocs éventuels d'origine externe ou interne. De même, la plupart des politiques publiques n'étaient pas suffisamment financées sur ressources internes à la suite de l'absence de ces marges. Par ailleurs, la gestion base caisse cachait une grande faiblesse des finances publiques congolaises, à savoir l'accumulation d'arriérés budgétaires. En effet, en surveillant la position nette du Gouvernement, l'attention n'était pas assez fixée sur la prise en compte des dossiers au niveau de la chaîne de la dépense, provoquant ainsi d'importants encours budgétaires entamant davantage les effets des dépenses publiques dans le secteur privé.

Au cours de trois dernières années, le Gouvernement a pris en charge ces deux aspects de limites de la gestion base caisse en introduisant des règles quantitatives. La règle de constitution des marges de trésorerie a permis au Gouvernement de faire face aux dépenses contraignantes et de financer sur ressources propres de grands projets à impacts visibles et sociaux. La règle de la limite hebdomadaire des encours budgétaires à la chaîne de la dépense a permis de réduire sensiblement des arriérés budgétaires et les pressions sur la trésorerie de l'Etat.

En effet, accumulant mensuellement des marges de trésorerie, le Gouvernement a restauré la paie des agents et fonctionnaires dans le mois. De même, le Gouvernement a sauvegardé des fonds importants pour financer de gros projets tels que la construction des écoles et des centres de santé, l'appui à la campagne agricole, la réunification routière. L'exercice budgétaire 2015 a été clôturé avec des encours budgétaires de moins de 184 milliards de FC contre environ 500 milliards de FC annuellement les exercices passés.

En perspective, l'objectif de la politique budgétaire de la période de 2016 à 2018 demeure la réalisation de l'équilibre entre les recettes et les dépenses publiques, afin d'éviter tout recours aux avances de la BCC prohibé par la LOFIP en son article 16. Dès lors, cette politique budgétaire s'articule autour des axes suivants :

- allouer stratégiquement les crédits budgétaires à partir des mesures/actions et objectifs du PAG ;
- assurer la qualité et la composition des dépenses ;
- identifier les sources de financement du PAG.

En outre, la stratégie budgétaire projetée prend en compte un certain nombre des principes de base de la gestion budgétaire, en particulier ceux relatifs à la décentralisation financière. Dans le souci de maintenir l'unité du pays, les principes ci-après repris aux articles 12, 13 et 14 de la LOFIP encadrent les rapports entre le Pouvoir central, la Province et l'ETD :

- la politique budgétaire qui inclut les questions des politiques fiscales et des dépenses ainsi que celles portant sur la gestion des soldes est définie par le Gouvernement central dans un programme approuvé par l'Assemblée nationale ;
- le Programme du Gouvernement doit être mis en œuvre par le Pouvoir central, la Province et l'ETD ;
- le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) établi par le Ministre du Gouvernement central ayant le budget dans ses attributions doit donner une précision sur l'évolution du solde qui se dégage de l'ensemble des dépenses et de l'ensemble des recettes ;
- le CBMT doit aussi indiquer l'évolution de l'endettement de l'Etat.

### 2.3. Allocation stratégique des ressources budgétaires

Dans cette partie, il sera question de montrer comment la stratégie budgétaire tente d'allouer des crédits aux mesures et actions du Programme du Gouvernement, de présenter les mesures à suivre pour répartir équitablement les crédits budgétaires et d'accroître les ressources budgétaires. Par contre, le chapitre sur les politiques sectorielles donnera plus de détails sur l'allocation des ressources suivant les objectifs poursuivis dans le cadre du Programme d'action du Gouvernement. L'objectif de la stratégie d'assurer la qualité et la composition des dépenses sera abordé dans le chapitre relatif au cadrage budgétaire de la période de 2016 à 2018.

Au regard du Programme d'action du Gouvernement, les actions à financer dans le cadre du Budget ont été regroupées par mesure/action de six objectifs du programme qui sont à leur tour adossés aux grandes fonctions de l'Etat, comme le recommande la méthodologie de budgétisation par objectif. A partir de ce cadre logique et dans une perspective pluriannuelle, une trajectoire budgétaire est définie. Celle-ci permet d'allouer stratégiquement des crédits budgétaires aux objectifs du PAG.

Bien que les actions, mesures et objectifs du Gouvernement soient tous essentiels au succès de la mise en œuvre du PAG, la contrainte liée à la limitation des ressources financières requiert une programmation budgétaire qui traduit l'ordre des priorités de ces actions, mesures et objectifs.

La programmation budgétaire des actions du Gouvernement a déjà enregistré des exécutions depuis 2012. Cette approche a été introduite depuis l'élaboration du projet de loi de finances de l'exercice 2012. Les rapports budgétaires à ce jour indiquent que le Gouvernement met globalement en œuvre ses priorités telles que définies dans la PBAG.

L'exécution de la PBAG en 2014 met en exergue les trois facteurs principaux qui ont fait écarter les finances publiques congolaises de leur trajectoire définie dans la PBAG de même que dans le PAG. Il s'agit principalement :

- de la faible capacité de mobilisation des ressources publiques. Avec des ressources internes probables à fin décembre 2015 de 4.707,2 milliards de FC contre une moyenne annuelle attendue dans le PAG d'environ 9.600 milliards de FC l'an, l'exécution de la PBAG accuse de grosses faiblesses dans la mobilisation des ressources internes ;

- de la faible traçabilité et de la faible capacité d'absorption des ressources extérieures. Avec 117,2 milliards de FC des projets financés sur les ressources extérieures contre une prévision budgétaire de 1.771,2 milliards de FC, il se pose une double question de traçabilité des projets des PTF et de la capacité de la RDC à consommer ces fonds dans un rythme adéquat au respect des procédures convenues avec ces partenaires ;
- de la faible capacité d'absorption des ressources transférées aux provinces. Avec 78,0 milliards de FC des dépenses effectuées au titre de transfert aux provinces sur une prévision de 883,4 milliards de FC, l'absence des structures institutionnelles adéquates au niveau de provinces (structures des marchés publics au vu de la réforme engagée, chaîne de la dépense, ...) limite la consommation des crédits prévus au titre d'investissement dans les secteurs à compétence exclusive des provinces.

Le niveau total des dépenses effectuées durant la période sous analyse a été maintenu limitativement bas, à cause du niveau des recettes publiques mobilisées, la gestion base caisse étant de mise.

La faible consommation des ressources extérieures et des ressources transférées aux provinces ont limité la mise en œuvre des objectifs et/ou actions du PAG, sensés être financés par ces ressources. L'objectif relatif à l'amélioration du cadre de vie et des conditions sociales de la population a été mis en mal par les faiblesses liées à ces ressources. En particulier, l'action relative à l'amélioration du cadre de vie dans le secteur de la santé a enregistré d'importantes sous-consommations suite au non décaissement des ressources prévues.

En perspective, la Programmation Budgétaire des Actions du Gouvernement (PBAG) pour la période de 2016-2018 tente de rattraper les écarts constatés par rapport à l'année 2014. Les parts relatives sont ainsi ajustées et se déclinent dans le tableau n°17 des allocations budgétaires par axe du PAG.

Au vu du credo de la mandature du social, l'objectif de l'amélioration du cadre de vie et des conditions sociales de la population demeure la première priorité dans la mise en œuvre du PAG. La part relative des ressources budgétaires consacrées à cet objectif va crescendo, partant de 22% en moyenne entre 2010 et 2014 à 33,6% entre 2016 et 2018.

Partant de l'évaluation faite lors de l'élaboration du DSCRП et les différentes revues à ce jour, l'évolution des cibles budgétaires de cet objectif correspond, d'une certaine manière à l'évolution du pilier 3 du DSCRП II relatif à l'amélioration des services sociaux de base et au renforcement du capital humain. Cependant, dans le cadre du PAG, ces cibles sont majorées d'environ plus de 5% du budget total. La cible de l'action sur l'éducation est hissée à 16% conformément à l'engagement du Gouvernement vis-à-vis du Partenariat Mondial pour l'Education. La cible de la santé, par contre, est maintenue à 12% comme prévue dans le DSCRП II.

L'objectif de la poursuite et de la finalisation des réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat voit sa part relative des crédits budgétaires se maintenir à 33% au cours de la période suite principalement à l'organisation des élections et à la réalisation des grandes réformes à finaliser dans les secteurs à lois de programmation ou de souveraineté (armée, police, système judiciaire, services de sécurité).

Le pilier « renforcement de la gouvernance et de la paix » du DSCRП II s'apparente largement à cet axe 1 du PAG. Sa cible budgétaire avoisinait 20% du budget par an. Une telle cassure des crédits budgétaires pour ces actions semble difficile à soutenir et la PBAG l'attenué en la fixant à 32% l'an.

L'objectif de la consolidation de la stabilité macroéconomique, d'accélération de la croissance et de la création d'emplois se maintient en moyenne autour de 23% l'an, en vue de soutenir les efforts pour atteindre une croissance économique stable et susceptible de création d'emplois.

La cible budgétaire retenue ici est équivalente à celle prévue dans le DSCRП II pour une partie du pilier 1 (gouvernance économique) et une partie du pilier 2 (hors infrastructures). Elle est projetée à environ 22% l'an.

Afin de dégager des espaces budgétaires permettant d'aligner ces priorités, les parts relatives des crédits budgétaires alloués aux autres actions, mesures et objectifs du PAG sont revues à la baisse.

La part relative des ressources budgétaires consacrée à l'objectif de la poursuite de la construction et de la modernisation des infrastructures est de 8,0% l'an tout au long de la période.

Le DSCR II avait tablé sur une cible budgétaire d'environ 32% l'an en faveur des infrastructures. L'accélération étant forte, cette cible est revue à une moyenne annuelle de 8% dans cette PBAG. La construction des routes va rester la principale action à entreprendre pour assurer l'interconnexion routière du pays avec des projets tels que la réunification routière.

L'objectif de renforcement du capital humain et de l'éducation à la citoyenneté et celui de renforcement de la diplomatie et du développement oscille autour de 0,8% moyenne.

Le financement de ces objectifs et celui relatif aux réformes institutionnelles appellera plus de rationalisation des dotations budgétaires pour plus d'efficacité des dépenses publiques. L'idée ici est de faire mieux et d'agir efficacement avec les moyens limités.

#### 2.4. Mobilisation accrue des ressources budgétaires

Chaque Etat est appelé à mobiliser des recettes publiques en prélevant des impôts, des droits et taxes sur les richesses générées par l'activité des agents économiques, aux fins de se doter de moyens d'actions.

Ainsi, le Gouvernement a mené des réflexions pour accroître la capacité de mobilisation des recettes publiques, notamment lors de l'Atelier sur la mobilisation des recettes non fiscales, des Assises nationales sur le coulage des recettes publiques, de la conférence minière de Goma et des différents séminaires ou débats d'orientation budgétaire tenus depuis 2012. Ces réflexions ont permis au Gouvernement de se doter d'un plan d'action de mobilisation des recettes et d'une feuille des routes de mise en œuvre des recommandations émises.

La stratégie du Gouvernement de mobiliser davantage de ressources budgétaires est assise sur un diagnostic bien précis, établi au cours des assises nationales sur le coulage des recettes publiques. La stratégie du Gouvernement en application des différentes recommandations et réflexions engagées tourne autour des axes suivants :

- Le renforcement de l'efficacité des administrations fiscale, douanière et non fiscale : avec la mise en place d'un réseau informatique des recettes fiscales et non fiscales et du système douanier, les administrations vont améliorer le rendement fiscal du pays ;

- L'élargissement de l'assiette fiscale : avec une large campagne de civisme fiscal et une généralisation du Numéro d'Identifiant Fiscal (NIF), les administrations vont s'engager à lutter contre la fraude et l'évasion fiscale ;
- L'amélioration du rendement fiscal des secteurs des ressources naturelles : avec la suppression des exonérations, la lutte contre la fraude et une meilleure valorisation des produits avant leur exportation, les recettes de ces secteurs seront mieux évaluées et canalisées vers le Trésor public ;
- La mise en place d'une politique particulière de mobilisation des ressources innovantes (crédit carbone, partenariat public-privé).

DRAFT

### III. STRATEGIES SECTORIELLES ESSENTIELLES

Comme dit dans la préface du présent document, le Programme du Gouvernement s'inscrit dans la vision et les idées forces du Président de la République résumées dans le concept de la Révolution de la Modernité. De l'analyse des objectifs de ce Programme, il ressort que la recherche du bien être de la population congolaise par la réduction de la pauvreté reste au centre de l'action du Gouvernement.

En considérant essentiellement le ciblage programmatique, les politiques sectorielles essentielles à mettre en œuvre pour la période de 2016 à 2018, élargies aux secteurs des Transports et du Tourisme ainsi qu'à ceux à lois de programmation et à grandes réformes, sont alignées dans la présente PBAG.

#### 3.1. Politiques des secteurs prioritaires

##### 3.1.1. EPSP

Le secteur de l'EPSP dispose d'une stratégie dénommée Plan Intérimaire de l'Education (PIE) qui regroupe l'enseignement primaire et secondaire et l'enseignement technique et professionnel.

Pour la période de 2016 à 2018, le Gouvernement envisage de réaliser les actions reflétées dans les axes stratégiques du PIE de la manière ci-après :

- Accroître l'accès, l'accessibilité et l'équité de l'offre scolaire ainsi que la rétention des élèves à l'école par l'application notamment de la gratuité de l'enseignement de base. Ce qui nécessite la poursuite de nouvelles mécanisations, le financement du fonctionnement des bureaux gestionnaires et des écoles primaires ainsi que la construction, l'équipement et la réhabilitation des infrastructures scolaires, (495,4 milliards de FC) ;
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage à travers l'amélioration du statut et de la carrière de l'enseignant, l'acquisition et la distribution des manuels scolaires et des guides pédagogiques aux écoles primaires, la promotion de la lecture et de l'écriture (1.658,6 milliards de FC) ;
- Renforcer la gouvernance du système éducatif par un meilleur pilotage et une meilleure coordination du Plan intérimaire de l'éducation (PIE) ainsi qu'une bonne tenue des statistiques scolaires (201,7 milliards de FC).

Ainsi, globalement un montant de 2.355,7 milliards de FC est requis pour la réalisation de ces objectifs, à raison de 728,7 millions de FC en 2016 (cf. tableau n°4 politiques du secteur de l'EPSP).

Tableau n°3 : Politiques du secteur de l'EPSP de 2016 à 2018

Axes / Actions	Projection 2016	Projection 2017	Projection 2018	Cumul pour la période
<b>FINANCEMENT INTERNE</b>	<b>728 763 546 157</b>	<b>812 249 057 397</b>	<b>814 677 073 296</b>	<b>2 355 689 676 850</b>
ACCES	153 325 862 508	171 050 523 516	171 050 523 519	495 426 909 543
GRATUITE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE	<u>153 325 862 508</u>	<u>171 050 523 516</u>	<u>171 050 523 519</u>	<u>495 426 909 543</u>
<u>Nouvelles Mécanisations</u> - 2015 : 25.000 - 2016 : 37.394 - 2017 : 62.378 - 2018 : 62.378	50 160 850 232	50 160 850 232	50 160 850 233	150 482 550 697
<u>Fonctionnement des Bureaux gestionnaires</u> - 2015 : 1.256 - 2016 : 1.385 - 2017 : 1.515	19 647 772 284	21 429 555 564	21 429 555 565	62 506 883 413
<u>Fonctionnement des écoles Primaires</u> - 2015 : 28.075 - 2016 : 30.388 - 2017 : 33.494	26 015 997 728	36 758 875 456	36 758 875 457	99 533 748 641
<u>Construction, Equipement et Réhabilitation (9000 salles de classes, soit 3000/an)</u>	33 480 000 000	33 480 000 000	33 480 000 000	100 440 000 000
<u>Autres (TENAFEP)</u>	13 621 242 264	13 621 242 264	13 621 242 264	40 863 726 792
<u>Cantines scolaires</u>	10 400 000 000	15 600 000 000	15 600 000 000	41 600 000 000
<b>QUALITE</b>	<b>519 025 451 428</b>	<b>569 786 301 660</b>	<b>569 786 301 660</b>	<b>1 658 598 054 748</b>
<b>AMELIORATION DE L'EFFICIENCE INTERNE</b>	<b><u>519 025 451 428</u></b>	<b><u>569 786 301 660</u></b>	<b><u>569 786 301 660</u></b>	<b><u>1 658 598 054 748</u></b>
Formation continue des enseignants	486 797 878 788	536 958 729 020	536 958 729 020	1 560 715 336 828
Extension de la mutuelle de santé des enseignants en province	1 800 000 000	2 400 000 000	2 400 000 000	6 600 000 000
Renforcement de l'Enseignement Technique et de la formation Professionnel	19 215 500 000	19 215 500 000	19 215 500 000	57 646 500 000
Fourniture des supports pédagogiques et matériels didactiques	3 500 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000	10 500 000 000
Acquisition et distribution des manuels scolaires et des guides pédagogiques aux écoles primaires (promotions de la lecture et de l'écriture au primaire)	7 712 072 640	7 712 072 640	7 712 072 640	23 136 217 920
<b>GOUVERNANCE</b>	<b>56 412 232 221</b>	<b>71 412 232 221</b>	<b>73 840 248 117</b>	<b>201 664 712 559</b>
Production des statistiques scolaires	3 003 344 076	3 003 344 076	3 105 457 775	9 112 145 927
Pilotage et Coordination du PIE	2 008 208 825	2 008 208 825	2 076 487 925	6 092 905 575
Mise en œuvre de la loi cadre de l'enseignement national et Fonctionnement des services centraux	51 400 679 320	66 400 679 320	68 658 302 417	186 459 661 057

De manière concrète, l'EPSP compte mécaniser près de 162.150 enseignants dont 37.394 en 2016, assurer le fonctionnement de bureaux gestionnaires et des écoles primaires (1.256 bureaux et 28.075 écoles en 2016) construire, équiper et réhabiliter 9.000 salles de classes dont 3.000 chaque année.

Du côté de l'amélioration de l'efficience interne, il est projeté la formation de près de 200.000 enseignants pour une meilleure professionnalisation et revalorisation de la fonction enseignante.

Le secteur compte aussi assurer le renforcement et la décentralisation dans la gestion du secteur éducatif, rationaliser et promouvoir le principe de redevabilité par l'institution des contrats de performance.

### 3.1.2. Santé

La stratégie de la Santé est contenue dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS). Pour la période de 2016 à 2018, le Gouvernement envisage de réaliser des actions importantes en vue de réduire la vulnérabilité, la mortalité et la morbidité dans le pays. Ainsi, il procédera au :

- renforcement du leadership, de la gouvernance et de l'intersectorialité en assumant efficacement la gestion des organes de pilotage, l'amélioration de la gouvernance, la collaboration intersectorielle ;
- développement des zones de santé et la continuité des soins par l'amélioration du fonctionnement des formations sanitaires et de la qualité des prestations, l'appui aux zones de santé ainsi que la contingence des urgences, des catastrophes et des ripostes aux épidémies ;
- l'appui au développement des zones de santé par le renforcement des capacités des ressources humaines du domaine de la santé, la réforme de la filière médicament, du mode de financement et du système d'information sanitaire ainsi que l'amélioration et la modernisation des infrastructures et équipements sanitaires.

Le secteur de la Santé compte poursuivre l'essentiel des réformes amorcées, notamment l'application du nouveau cadre organique et la réforme des divisions provinciales tout en assurant la cohérence horizontale et verticale dans la programmation de ses actions à travers l'outil CDMT sectoriel.

Pour ce faire, une enveloppe globale de 2.776,2 milliards de FC est requise pour la réalisation de ces objectifs, à raison de 893,6 millions de FC en 2016, tel que repris au tableau n°3 politiques du secteur de la Santé.

Ainsi, les perspectives à venir se résument comme suit :

- mise en œuvre effective de la couverture sanitaire universelle ;
- poursuite de l'ensemble des réformes par l'application du nouveau cadre organique, la réforme des divisions provinciales de la Santé ainsi que la réforme du niveau central ;
- poursuite du Plan d'investissement pour la modernisation des infrastructures sanitaires (PESS) ;
- amélioration de la disponibilité des médicaments dans les formations sanitaires ;
- amélioration de la coordination et de la redevabilité dans le secteur et la gouvernance financière.
-

Tableau n°4 : Politiques du secteur de la Santé 2016 – 2018

AXES, PROGRAMMES, ACTIONS			2016	2017	2018	Cumul
1	Renforcement du leadership, de la gouvernance et de l'intersectorialité		17 550 000 000	18 130 000 000	18 818 940 000	54 498 940 000
	1.1	Gestion des organes de pilotage	16 300 000 000	16 900 000 000	17 542 200 000	50 742 200 000
	1.2	Amélioration de la gouvernance	250 000 000	180 000 000	186 840 000	616 840 000
	1.3	Collaboration intersectorielle	1 000 000 000	1 050 000 000	1 089 900 000	3 139 900 000
2	Développement des zones de santé et continuité des soins		40 700 000 000	42 135 000 000	43 567 590 000	126 402 590 000
	2.1	Amélioration du fonctionnement des formations sanitaires	2 100 000 000	2 200 000 000	2 274 800 000	6 574 800 000
	2.2	Amélioration de la qualité de prestation	200 000 000	175 000 000	180 950 000	555 950 000
	2.3	Appui des zones de santé et interventions publiques	36 800 000 000	38 100 000 000	39 395 400 000	114 295 400 000
	2.4	Contingences des urgences, catastrophes et ripostes aux épidémies	1 600 000 000	1 660 000 000	1 716 440 000	4 976 440 000
3	Appui au développement des zones de santé		835 340 000 000	865 277 000 000	894 696 418 000	2 595 313 418 000
	3.1	Développement des ressources humaines pour la santé	218 500 000 000	226 300 000 000	233 994 200 000	678 794 200 000
	3.2	Réforme du secteur du médicament	13 900 000 000	14 400 000 000	14 889 600 000	43 189 600 000
	3.3	Réforme du financement	90 000 000	102 000 000	105 468 000	297 468 000
	3.4	Amélioration, modernisation des infrastructures et équipements	602 700 000 000	624 400 000 000	645 629 600 000	1 872 729 600 000
	3.5	Réforme du système d'informations sanitaires	150 000 000	75 000 000	77 550 000	302 550 000
TOTAL			893 590 000 000	925 542 000 000	957 082 948 000	2 776 214 948 000

### 3.1.3. Agriculture

Le secteur de l'Agriculture regorge d'énormes potentialités en termes de création d'emplois tant en milieu rural que périurbain et urbain, y compris ceux du secteur agro-alimentaire, de transformation des milieux ruraux et de lutte contre le mouvement migratoire des populations vers des milieux urbains. Ainsi, la lutte contre la pauvreté passe par ce secteur en ce sens qu'il génère des revenus au profit de larges couches de la population.

Dans le domaine de l'Agriculture, le Gouvernement entend intensifier des efforts dans le souci de permettre à ce secteur de contribuer réellement à la croissance économique et à la création d'emplois, en passant par l'accroissement de la production et la productivité agricole. Les efforts seront focalisés dans la mise en œuvre de la politique du secteur de la manière ci-après :

- la gouvernance agricole et le renforcement des capacités institutionnelles par la consolidation de la gestion administrative, des capacités des ressources humaines et institutionnelles, du contrôle, suivi et coordination du ministère et l'amélioration de l'environnement politique et législatif nécessaire pour la promotion du secteur agricole ;
- la promotion des filières végétales par l'amélioration de la productivité des cultures vivrières, la valorisation des ressources naturelles agricoles de base, la mécanisation agricole, le développement des cultures de rente, horticoles et des plantations fruitières ainsi que la promotion des petites unités de transformation agro-alimentaires ;
- le développement de la production animale par l'amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage et la promotion des fermes modernes ;
- le développement de la production halieutique par l'amélioration de la productivité des captures et la transformation des produits halieutiques ;
- la gestion de la sécurité alimentaire des réserves stratégiques par la mise en place et le renforcement du système d'information et d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la malnutrition ;
- la recherche et la vulgarisation agricole par la gestion des connaissances et le développement des innovations technologiques, le développement de la transformation des produits agricoles, carnés et halieutiques, le renforcement des structures de recherche, des capacités des structures publiques et de l'organisation de la société civile d'appui-conseil ;
- la promotion de l'agri business par la création des zones d'aménagement planifiées.

Globalement, le secteur de l'agriculture nécessite un financement de l'ordre de 246,1 milliards de FC pour la période de 2016 à 2018 dont 92,8 milliards de FC pour l'exercice 2016. Concrètement, le ministère va appuyer les actions des campagnes agricoles dans deux volets, à savoir le volet végétal par l'augmentation des productions des cultures vivrières et maraichères telles que le manioc, le maïs, le riz, la pomme de terre, le haricot ainsi que dans le volet pêche par la relance des pêcheries, le contrôle et surveillance des pêches, la recherche et le développement, la politique des pêches et l'application de la réglementation en la matière.

Tableau n°5 : Politiques du secteur de l'Agriculture 2016 – 2018

N°	PROGRAMMES	2016	2017	2018	Cumul
1	DEVELOPPEMENT DES FILIERES VEGETALES	14 566 767 749	15 032 904 317	15 574 088 872	45 173 760 938
2	DEVELOPPEMENT DES FILIERES ANIMALES	12 897 685 370	1 958 411 302	2 028 914 109	5 885 010 782
3	DEVELOPPEMENT DES FILIERES HALIEUTIQUES ET AQUACOLES	49 293 704 499	50 871 103 043	52 702 462 752	152 867 270 293
4	GESTION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DES RESERVES STRATEGIQUESALIMENTAIRES	11 015 260 403	11 367 748 736	11 776 987 691	34 159 996 830
5	GOVERNANCE AGRICOLE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES	4 982 500 000	2 665 140 000	2 761 085 040	8 008 725 040
	TOTAL	92 755 918 021	81 895 307 398	84 843 538 464	246 094 763 883

#### 3.1.4. Développement rural

Pour la période de 2016 à 2018, le Gouvernement entend assurer l'amélioration qualitative et quantitative des infrastructures rurales en vue d'accroître le taux d'accès à l'eau potable, la desserte en électricité ainsi que l'augmentation de l'accès des paysans aux marchés. Pour ce faire, le secteur envisage d'améliorer les infrastructures socio-économiques rurales et périurbaines par la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales, la desserte en eau potable par l'installation des forages à pompe manuelle et à pompe immergée avec mini réseau d'adduction et l'électrification en milieu rural.

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre des actions suivantes:

- Renforcement des capacités institutionnelles, à travers une meilleure gestion des ressources humaines, matérielles et une meilleure planification et programmation des actions du secteur ;

- Accompagnement durable des paysans, notamment les jeunes ruraux (i) par la promotion de l'entrepreneuriat, (ii) l'appui à la production rurale par la réhabilitation des 5.000 Km linéaires de pistes rurales, l'entretien de 2.500Km linéaires de pistes rurales, l'aménagement de 1.355Km de cours d'eau navigable d'intérêt local et quais d'accostage ainsi que l'appui aux commissions provinciales routières et (iii) l'amélioration du cadre et de la qualité de vie en milieu rural par le forage de 235 puits avec pompe manuelle, de 5 puits avec mini réseau, de 100 puits avec pompes solaires, l'acquisition d'un atelier de forage complémentaire pour le Maniema, l'aménagement de 19 sources pour le Nord Kivu, l'électrification par énergie solaire, système photovoltaïque des centres à haute productivité agricole dans l'hinterland des provinces, l'actualisation d'études de microcentrales, la vulgarisation de l'énergie de biomasse, l'appui à l'implantation des briqueteries et tuileries dans les ETD ;
- Promotion d'un modèle de développement durable centré sur les ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique.

Pour ce faire, un montant de l'ordre de 605,2 milliards de FC est nécessaire en vue de répondre qualitativement au besoin du secteur et dont 195,4 milliards de FC pour 2016.

Tableau n°6 : Politiques du secteur de Développement rural 2016 – 2018

N°	AXES, PROGRAMMES, ACTIONS	2016	2017	2018	Cumul
1	Renforcement des capacités institutionnelles	31 700 000 000	32 700 000 000	33 877 200 000	98 277 200 000
1.1	Gestion des ressources humaines	16 100 000 000	16 600 000 000	17 197 600 000	49 897 600 000
1.2	Gestion des ressources matérielles et financières	12 700 000 000	13 100 000 000	13 571 600 000	39 371 600 000
1.3	Renforcement de la planification et de la programmation	2 900 000 000	3 000 000 000	3 108 000 000	9 008 000 000
2	Accompagnement durable des paysans	152 600 000 000	157 200 000 000	162 859 200 000	472 659 200 000
2.1	Accompagnement des jeunes ruraux et promotion de l'entrepreneuriat	16 900 000 000	17 400 000 000	18 026 400 000	52 326 400 000
2.2	Appui à la production	104 500 000 000	107 700 000 000	111 577 200 000	323 777 200 000
2.3	Amélioration du cadre et de la qualité de vie en milieu rural	31 200 000 000	32 100 000 000	33 255 600 000	96 555 600 000
3	Promouvoir un modèle de développement durable	11 100 000 000	11 400 000 000	11 810 400 000	34 310 400 000
3.1	Développement durable des ressources naturelles	6 600 000 000	6 800 000 000	7 044 800 000	20 444 800 000
3.2	Lutte contre le changement climatique	4 500 000 000	4 600 000 000	4 765 600 000	13 865 600 000
TOTAUX		195 400 000 000	201 300 000 000	208 546 800 000	605 246 800 000

### 3.1.5. Infrastructures et Travaux publics

En RDC, la gestion des infrastructures de transport est répartie essentiellement entre trois Ministères, à savoir les infrastructures et travaux publics qui ont en charge la gestion des routes et des voiries urbaines, les transports et voies de communication en charge des chemins de fer et des voies navigables (fluviales et lacustres) ainsi que le Développement Rural en charge des routes d'intérêts local communément appelés pistes de desserte agricole.

La réhabilitation des réseaux routiers, ferroviaires, maritimes et aériens est un objectif de premier rang pour le Gouvernement en vue de désenclaver le pays et promouvoir la circulation des personnes et des biens et la création des richesses. Pour ce faire, compte tenu du caractère structurant des infrastructures routières sur l'économie nationale et de la vie de la population, le secteur des infrastructures, structure chargée de la gestion des routes et des voiries urbaines envisage de réhabiliter des anciennes routes bitumées et la construction de nouvelles, le rétablissement du trafic par la réouverture du réseau en terre, la protection du patrimoine routier national, le renforcement des capacités techniques, professionnelles et managériales des organismes en charge de la gestion routier.

La stratégie consiste aussi à moderniser les différents tronçons de réseau national, de remplacer progressivement des ponts vétustes par ceux à capacité élevée et des bacs par les ponts, favoriser l'interconnexion et la complémentarité des différents modes de transport, évaluer l'externalisation de l'exécution des travaux en usant des structures étatiques comme régulateur et contrôleur.

La stratégie favorise également le recours au partenariat public – privé pour certains axes à haute rentabilité relative, en veillant à l'intégration des routes connexes dans le cadre du développement durable. Cette action peut être concrétisée par le fonds de concours prévu à l'article 70 de la LOFIP au titre de fonds à caractère non fiscal versés par des personnes morales ou physiques pour concourir à des dépenses d'intérêt public.

Le Gouvernement vise aussi la modernisation des voiries des villes totalement submergées par le niveau de trafic et l'accroissement démographique, de même que la réhabilitation des celles de grands centres aux fins d'assurer la fluidité du trafic.

De façon globale, un montant de l'ordre de 842,1 milliards de FC est nécessaire en vue de concrétiser cette grande politique dans le domaine des infrastructures et dont 271,4 milliards de FC pour 2016.

Tableau n°7 : Politiques du secteur des infrastructures 2016 – 2018

Programme / Actions			2016	2017	2018	Cumul
1	Domaine des infrastructures		264 510 694 952	281 870 236 150	273 931 307 053	820 312 238 155
1.1	Route d'intérêt général		152 851 489 170	170 211 030 368	162 272 101 271	485 334 620 809
	1.1.1	Réhabilitation des anciennes routes bitumées et en terre, construction de nouvelles routes	41 347 308 513	53 751 501 067	69 876 951 387	164 975 760 967
	1.1.2	Entretien des axes routiers réhabilités	30 282 408 927	39 367 131 606	51 177 271 088	120 826 811 621
	1.1.3	Sauvergarde, protection et réparation des ouvrages connexes	23 366 277 360	30 376 160 568	39 489 008 739	93 231 446 667
	1.1.4	Rétablissement du trafic par la réouverture du réseau en terre	56 832 494 370	45 386 337 090	0	102 218 831 460
	1.1.5	Réforme et renforcement des capacités techniques professionnelles et managériales	1 023 000 000	1 329 900 037	1 728 870 057	4 081 770 094
1.2	Voiries urbaines		111 659 205 782	111 659 205 782	111 659 205 782	334 977 617 346
	1.2.1	Elaboration des études préalables à l'exécution des projets	2 783 000 000	2 783 000 000	2 783 000 000	8 349 000 000
	1.2.2	Moderniser les voiries urbaines et structurelles	2 790 000 000	2 790 000 000	2 790 000 000	8 370 000 000
	1.2.3	Construction des nouveaux axes	0	0	0	0
	1.2.4	Aménager ou réhabilitation des traversées des villes	0	0	0	0
	1.2.5	Réhabilitation des réseaux routiers existants	23 250 000 000	23 250 000 000	23 250 000 000	69 750 000 000
	1.2.6	Création des nouvelles brigades OVD dans les nouvelles agglomérations	22 537 485 150	22 537 485 150	22 537 485 150	67 612 455 450
	1.2.7	Litiges pour les travaux terminés et en cours	60 298 720 632	60 298 720 632	60 298 720 632	180 896 161 896
2	Aménagement des espaces publics		6 503 865 933	6 510 000 000	7 440 000 000	20 453 865 933
2.1	Réhabilitation des espaces publics		6 503 865 933	6 510 000 000	7 440 000 000	20 453 865 933
3	Bâtiments et édifices publics		388 740 000	451 143 000	524 272 620	1 364 155 620
3.1	Mise en place d'un répertoire des bâtiments et terrains du domaine public de l'Etat		63 240 000	69 564 000	76 520 400	209 324 400
3.2	Planification et investissement (entretien, modernisation extension, ...)		311 550 000	367 629 000	433 802 220	1 112 981 220
3.3	Réduction ou fusion de certains services selon la nature de prestation		0	0	0	0
3.4	Evaluation des besoins de l'Administration en bâtiment		13 950 000	13 950 000	13 950 000	41 850 000
<b>TOTAL</b>			<b>271 403 300 885</b>	<b>288 831 379 150</b>	<b>281 895 579 673</b>	<b>842 130 259 708</b>

En ce qui concerne l'aménagement des espaces publics, la politique du secteur va consister, entre autres à réhabiliter progressivement les espaces publics dans les grands centres urbains et cession de leur gestion notamment par le système partenariat public – privé en mettant en place une politique de rentabilisation visant à susciter l'appropriation par la population.

Pour ce qui est des bâtiments et édifices publics, la stratégie du secteur vise notamment d'inventorier les bâtiments et terrains du domaine public de l'Etat, de se doter d'une planification en investissement pour l'entretien, la modernisation, l'extension des anciens bâtiments et la construction de nouveaux, de réduire et fusionner certains services de par leur nature de prestations plutôt que de recourir à la location qui engendre des frais énormes.

S'agissant de la gestion du parc automobile et immobilier du domaine public de l'Etat, la stratégie du Gouvernement va s'articuler autour des grandes actions ci-après :

- Centraliser toutes les acquisitions, les immatriculations et les désaffectations des véhicules de l'Etat ;

- Immatriculer tous les véhicules de l'Etat avec des plaques estampées ;
- Revitaliser la gestion du parc automobile par la restructuration du Service des Transports Administratifs ;
- Prioriser les besoins de réhabilitation des immeubles existants tant pour les ministères, les ambassades que pour les autres services de l'Etat ;
- Construire et acquérir des nouveaux bâtiments.

#### 3.1.6. Energie

Le Gouvernement reste préoccupé par l'amélioration de la desserte en eau potable et l'énergie électrique dans les agglomérations tant urbaines que rurales.

Les objectifs prioritaires du secteur visent, d'une part, à doubler le taux de desserte pour accroître l'accès de la population à l'électricité et à l'eau potable et, d'autre part, à améliorer et sécuriser la fourniture de l'électricité et de l'eau potable aux industries, administrations et ménages. Ce qui permettra de booster la croissance, d'augmenter les emplois et d'améliorer le revenu et les conditions de vie de la population.

La stratégie essentielle est celle de réformer le secteur, d'améliorer la gouvernance, d'ouvrir le secteur à l'investissement privé, de régionaliser le programme de desserte en électricité et en eau, d'assurer l'appropriation et la prise en charge par les bénéficiaires.

Par rapport à la préoccupation relative à la fourniture de l'énergie électrique, le Gouvernement entend améliorer le taux de desserte en eau de 26% à 58%, augmenter la desserte en électricité en passant de 9% à 18% par la construction et la réhabilitation des lignes et des infrastructures de distribution afin d'atteindre plus d'un million d'habitants et construire des villages modernes.

Au cours de la période de 2016 à 2018, le Gouvernement poursuivra la réhabilitation des centrales thermiques et hydroélectriques existantes. Il s'emploiera au renforcement des lignes de transports Inga-Kinshasa-Katanga et à la construction des nouvelles centrales électriques (Zongo II, Katende, Kakobola, Inga III, Bendera, Ivhuga, Semliki, Busanga, Nzilo II, Kamimbi). Par ailleurs, pour exploiter de manière optimale la dotation hydroélectrique de la RDC, le Gouvernement entend accroître le potentiel de l'exportation du courant électrique du pays.

En vue d'augmenter la capacité énergétique du pays, l'exploitation des ressources gazières du lac Kivu se place aussi parmi les préoccupations du Gouvernement durant cette période.

Dans le domaine de l'eau, le Gouvernement entend doubler le taux d'accès des populations à l'eau potable en passant de 26% à 58% pour la période sous examen. Aussi, il compte augmenter le nombre des centres opérationnels de la REGIDESO, assurer le bon fonctionnement de deux sociétés stratégiques du secteur en renforçant la gouvernance dans leur gestion et en encourageant leurs capacités managériales.

Il est prévu à cet effet, l'équipement, la réhabilitation et le renforcement des installations des centres d'adduction d'eau potable (AEP) de Mweka, Yangambi, etc, la construction d'une usine de traitement d'eau à Lemba Imbu.

Pour atteindre ces objectifs, outre les réformes envisagées dans les deux sous-secteurs, à savoir l'eau et l'électricité, la déclinaison de la stratégie du secteur de l'énergie est résumée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°8 : Politiques du secteur de l'énergie 2016 – 2018

Programme / Actions		2016	2017	2018	Cumul
I	Réforme structurelle	6 840 000 000	7 220 000 000	6 650 000 000	20 710 000 000
1.1	Programme de création et mise en place des structures de gestion des infrastructures et structures provinciales suivant projet ANSER	6 270 000 000	6 270 000 000	6 270 000 000	18 810 000 000
1.2	Mise en place de l'Autorité de Régulation	570 000 000	950 000 000	380 000 000	1 900 000 000
II	Réforme institutionnelle	90 205 110 340	84 705 110 339	8 205 110 339	33 115 331 018
2.2	Transfert de la maîtrise d'ouvrage aux provinces et aux entités territoriales décentralisées	85 205 110 340	75 205 110 339	5 205 110 339	15 615 331 018
2.3	Adaptation à la réalité des cadres institutionnels des entreprises REGIDESO et SNEL transformées en entreprises commerciales (actions conjointes avec COPIREP)	5 000 000 000	9 500 000 000	3 000 000 000	17 500 000 000
III	Réhabilitation des infrastructures existantes, construction des nouvelles infrastructures en milieu urbains et développement du Programme "Village Moderne", en sigle PROVIM pour les milieux ruraux	278 847 683 400	342 847 683 400	161 461 501 476	394 238 416 997
3.1	Programme de réhabilitation et modernisation des infrastructures existantes	103 600 000 000	153 600 000 000	45 000 000 000	18 000 000 000
3.2	Programme de construction des nouvelles infrastructures avec partenariat de gestion	96 609 707 023	103 609 707 023	84 914 560 535	283 048 535 115
3.3	Programme de Partenariat Public - Privé	53 589 976 377	55 589 976 377	8 974 940 941	17 949 881 882
3.4	Mise en œuvre du PROVIM par la fourniture des services énergétiques en milieux ruraux en vue de la lutte contre la pauvreté	25 048 000 000	30 048 000 000	22 572 000 000	75 240 000 000
TOTAL		375 892 793 740	434 772 793 739	176 316 611 815	448 063 748 015

Globalement le secteur de l'énergie compte matérialiser sa stratégie par l'allocation d'une enveloppe évaluée à 448,1 milliards de FC pour la période dont 375,9 milliards de FC pour 2016.

### 3.1.7. Tourisme

La politique et le programme de promotion du tourisme portera sur la production des supports promotionnels, le renforcement du partenariat avec les professionnels du tourisme, l'extension de sa présence sur le marché touristique mondial, l'acquisition des compétences techniques en matière de promotion du tourisme, l'organisation des circuits touristiques intégrés avec les pays des sous-régions d'Afrique centrale, australe et de l'Est. Ce qui permettra au tourisme congolais de drainer et de générer davantage des flux physiques et financiers.

Pour cela, l'objectif du Gouvernement est d'opérer des investissements indirects et induits relatifs au secteur du tourisme en créant une synergie avec tous les secteurs partenaires tels que les travaux publics, les affaires foncières, les transports et communications, les PTNTIC, la culture et arts, les sports, l'environnement et l'intérieur. Il vise aussi par ricochet, de faire connaître les produits touristiques congolais et d'en faire la commercialisation.

La réalisation de ces objectifs passe par la construction des infrastructures d'accueil, l'aménagement des voies d'accès, la réhabilitation des hôtels et des sites touristiques tels que les parcs, les grottes et les musées prévus dans le plan de promotion du tourisme au niveau de chaque province (exploitation du littoral Sud-Est du fleuve Congo/Ville de Kinshasa-Kinkole-Maluku, du site touristique et parc animalier de la N'sele, aménagement des voies d'accès de la chute de Lukaya et du sanctuaire de Bonobo, réhabilitation des installations des jardins zoologique et botanique de Kinshasa, etc.).

Tableau n°9 : Politiques du secteur du tourisme 2016 - 2018

N°	AXES, PROGRAMMES, ACTIONS	2016	2017	2018	Cumul
1	Construction des sites (centres récréatifs, musés, etc.)	28 400 000 000	14 100 000 000	13 000 000 000	55 500 000 000
2	Réaménagement et réhabilitation des sites (parcs, etc.)	2 200 000 000	2 700 000 000	3 400 000 000	8 300 000 000
3	Construction des voies d'accès aux sites	6 000 000 000	4 200 000 000	4 000 000 000	14 200 000 000
Total		36 600 002 016	21 000 002 017	20 400 002 018	78 000 000 000

En liminaire, un montant de 78,0 milliards de FC est requis pour la réalisation de ces objectifs, à raison de 36,0 milliards de FC en 2016.

### 3.1.8. Transports

Le secteur de transports est dans toutes les économies du monde appelé à jouer le rôle de vecteur de l'expansion des différents secteurs moteurs de la croissance.

La politique actuelle du Gouvernement en la matière va tourner autour des axes principaux, à savoir la restauration de la boucle interne, le rétablissement progressif de l'inter-modalité des réseaux et la connectivité aux corridors régionaux.

Il s'agit pour l'essentiel de réhabiliter les réseaux ferroviaires de la SNCC et de la SCPT, de baliser le fleuve Congo et les grands affluents, d'assurer le dragage du bief maritime, d'équiper les ports, d'acquérir les matériels roulants, de réhabiliter les réseaux internes connectés aux corridors régionaux et de participer au mécanisme de leur gestion. Ce qui suppose la mise en œuvre du programme de réunification routière à travers le ministère des Travaux Publics.

Pour les années à venir (2016 – 2018), la politique du secteur vise les actions phares reprises au tableau ci-après :

Tableau n°10 : Politiques du secteur des transports 2016 – 2018

Programme / Actions		2016	2017	2018	Cumul
I	<b>SECTEUR ROUTIER</b>	52 271 200 000	53 943 878 400	55 885 858 022	162 100 936 422
1.1	Construction des fourrières à travers les 4 districts de Kinshasa Acquisition d'un second lot de 200 bus pour appuyer le programme Esprit de vie	14 935 200 000	15 413 126 400	15 967 998 950	46 316 325 350
1.2	Acquisition d'un autre lot de 300 bus standards pour déployer TRANSCO à l'intérieur du pays	37 336 000 000	38 530 752 000	39 917 859 072	115 784 611 072
II	<b>SECTEUR FERROVIAIRE</b>	182 124 270 000	137 217 640 560	142 157 475 619	461 499 386 179
2.2	Relance du trafic ferroviaire urbain à Kinshasa	30 200 800 000	1 155 922 560	1 197 535 772	32 554 258 332
2.3	Confortement de la voie et aménagement des gares sur le tronçon gare centrale - kintambo (17 km)	11 200 800 000	1 155 922 560	1 197 535 772	13 554 258 332
2.4	Projet de construction et d'exploitation du réseau Tramway de Kinshasa	31 048 170 000	21 721 711 440	22 503 693 051	75 273 574 491
2.5	Construction d'une voirie ferrée Gare centrale - Maluku, via l'aéroport de N'djili	37 336 000 000	38 530 752 000	39 917 859 072	115 784 611 072
2.6	Réhabilitation de la voie ferrée Kolwezi - Dilolo, en vue de la réouverture du corridor de Lobito	52 270 400 000	53 943 052 800	55 885 002 701	162 098 455 501
2.7	Acquisition de 20 voitures voyageurs pour le chemin de fer de Kinshasa	7 467 200 000	7 706 150 400	7 983 571 814	23 156 922 214
2.8	Acquisition de 45 voitures voyageurs pour la SNCC	12 600 900 000	13 004 128 800	13 472 277 437	39 077 306 237
III	<b>SECTEUR AERIEN</b>	70 514 620 000	21 021 252 840	21 210 544 999	112 746 417 839
3.1	Etude d'autonomisation financière de l'AAC	1 866 800 000	1 926 537 600	1 995 892 950	5 789 230 550
3.2	Etude d'une zone fret aéroport de N'djili / RVA	280 020 000	288 980 640	299 383 943	868 384 583
3.3	Etude sur la séparation des activités de la RVA entre la gestion des aéroports et la fourniture des services de navigation aérienne	933 400 000	963 268 800	997 946 477	2 894 615 277
3.4	Accompagnement de l'AAC par une administration étrangère	2 500 000 000	2 430 165 000	1 950 178 000	6 880 343 000

Programme / Actions		2016	2017	2018	Cumul
3.5	Réhabilitation prioritaire de 14 aéroports et aérodromes devant être desservis dans la première phase d'exploitation de Congo Airways	64 934 400 000	15 412 300 800	15 967 143 629	96 313 844 429
<b>IV</b>	<b>SECTEUR FLUVIAL ET LACUSTRE</b>	<b>37 920 518 000</b>	<b>9 411 136 176</b>	<b>9 749 937 074</b>	<b>57 081 591 250</b>
4.1	Etude réhabilitation balisage sur le Lualaba / RVF	158 678 000	163 755 696	169 650 901	492 084 597
4.2	Réhabilitation des baliseurs Kauka et Kinshasa	18 668 000 000	1 926 537 600	1 995 892 954	22 590 430 554
4.3	Acquisition de deux dragues multifonction pour désensabler les ports fluviaux	4 333 500 000	2 408 172 000	2 494 866 192	9 236 538 192
4.4	Réhabilitation de la vedette Ilième Mateba pour assurer le transport des personnes entre Matadi et Kinshasa	10 933 400 000	963 268 800	997 946 477	12 894 615 277
4.5	Création Fonds Entretien Voies Navigables	2 240 160 000	2 311 845 120	2 395 071 540	6 947 076 660
4.6	Etude réhabilitation balisage sur le Lualaba / RVF	1 586 780 000	1 637 556 960	1 696 509 010	4 920 845 970
<b>V</b>	<b>SECTEUR MARITIME</b>	<b>1 500 000 000</b>	<b>1 548 000 000</b>	<b>1 603 728 000</b>	<b>4 651 728 000</b>
5.1	Création de l'Autorité Portuaire	1 500 000 000	1 548 000 000	1 603 728 000	4 651 728 000
<b>TOTAL</b>		<b>344 330 608 000</b>	<b>223 141 907 976</b>	<b>230 607 543 714</b>	<b>798 080 059 690</b>

Pour ce faire, des crédits de l'ordre de 798,1 milliards de FC sont nécessaires pour couvrir les actions des politiques du secteur des transports et communications, dont 344,3 milliards de FC pour l'exercice 2016.

## 3.2. Politiques des secteurs à lois de programmation ou à grandes réformes

### 3.2.1. Défense

Le Gouvernement a engrangé une réforme de taille dans le domaine de la défense en vue de maintenir l'intégrité territoriale du pays et de restaurer l'autorité de l'Etat.

En liminaire, la politique du secteur de la Défense vise :

- la réorganisation territoriale de la défense par l'installation des commandements, états-majors, zones de défense ;
- la formation et la mise à niveau des hommes en uniforme qui passe par l'organisation des missions de commandement, d'inspection et de contrôle, de la mise en condition, l'instruction, la formation, la spécialisation et le recyclage des sous officiers et des soldats, la formation, la spécialisation et le perfectionnement des officiers au pays à l'étranger, l'entraînement, les exercices et les manœuvres ;
- les opérations par les missions de commandement d'inspection et de contrôle, les frais de fonctionnement des structures de mise en œuvre, l'organisation des campagnes de neutralisation des forces négatives, les missions de maintien de la paix, l'appui aux opérations ;
- l'équipement par diverses acquisitions dont les matériels didactiques, d'imprimerie, de l'armement, des munitions, du charroi, des véhicules armés de combat et d'artillerie, du matériel de transmissions, des aéronefs, d'autres matériels et pièces de rechange de la force aérienne, des navires, autres matériels et pièces de rechange pour la force navale, la maintenance des matériels majeurs, des aéronefs et des navires ;
- la mise en place des infrastructures notamment par la construction des camps militaires et la réhabilitation des infrastructures existantes
- la gestion des ressources humaines par la régularisation de la situation de militaires retraités de 2003 à 2013, le recrutement volontaire des militaires dans la population civile ainsi que l'amélioration des conditions sociales du militaire.

Tableau n°11 : Politique de la Défense 2016 – 2018

Domaines		2016	2017	2018	Cumul
1	Organisation territoriale de la défense (installation commandements et état-majors)	2 872 692 375	2 964 618 531	3 071 344 798	8 908 655 704
2	Formation et entraînement	68 853 292 919	71 056 598 293	73 614 635 831	213 524 527 043
3	Equipements, matériels et maintenance	228 311 822 344	235 617 800 659	244 100 041 483	708 029 664 486
4	Infrastructures	177 261 429 709	182 933 795 460	189 519 412 097	549 714 637 266
5	Opérations	28 568 652 635	29 482 849 520	30 544 232 102	88 595 734 257
6	Gestion des ressources humaines	311 530 964 904	321 499 955 780	333 073 954 189	966 104 874 873
<b>TOTAL</b>		<b>817 398 854 887</b>	<b>843 555 618 243</b>	<b>873 923 620 500</b>	<b>2 534 878 093 629</b>

Globalement, des crédits de l'ordre de 2.534,9 milliards de FC sont nécessaires pour couvrir les actions des politiques du secteur de la Défense dont 817,4 milliards de FC pour l'exercice 2016.

### 3.2.2. Police Nationale Congolaise

Le Gouvernement de la République a initié une importante réforme au niveau de la Police Nationale Congolaise pour l'accomplissement de sa mission de sécurisation des personnes et de leurs biens. Ces actions visent :

- Le renforcement de la gestion des ressources humaines pour une police de proximité, en ce compris la mise à la retraite et le recrutement du personnel ;
- La formation et le renforcement des capacités dans divers domaines notamment la gestion des ressources humaines, le contrôle de la chaîne de paiement ;
- Le fonctionnement de la Police pour assurer les différentes opérations ou activités tels que les ateliers, le contrôle, l'audit, le suivi et évaluation ;
- La construction et la réhabilitation des infrastructures de la police technique et scientifique, des unités spécialisées, des commissariats, des écoles et académies de Police ainsi que de directions centrales ;
- L'équipement et la maintenance en termes de tentes, de matériels didactiques et électroniques, d'équipements individuels et collectifs, d'aéronefs ainsi que de maintenance.

Tableau n°12 : Politiques de la Police Nationale 2016 – 2018

Domaines		2016	2017	2018	Cumul
1	Gestion des ressources humaines (Dépenses de personnel)	41 635 816 878	42 968 163 018	44 515 016 887	129 118 996 783
2	Formation	24 049 097 060	14 498 668 166	15 020 620 220	43 568 385 446
3	Opérations (fonctionnement des activités)	22 527 066 862	23 247 933 002	24 084 858 590	69 859 858 453
4	Infrastructures (construction)	58 299 271 375	29 204 848 059	30 256 222 589	87 760 342 023
5	Equipements, matériels et maintenance	84 884 442 610	87 600 744 774	90 754 371 585	263 239 558 969

Domaines	2016	2017	2018	Cumul
TOTAL	251 395 694 785	197 520 357 018	204 631 089 871	653 547 141 674

Globalement, des crédits de l'ordre de 653,5 milliards de FC sont nécessaires pour couvrir les actions des politiques du secteur de la Police dont 251,4 milliards de FC pour l'exercice 2016.

### 3.2.3. Affaires étrangères

Dans le cadre de son Programme d'action, le Gouvernement s'attèle à renforcer la diplomatie et la coopération au développement. De ce fait, il a entrepris, notamment l'assainissement des ambassades et postes diplomatiques et le paiement des cotisations internationales pour redorer l'image de marque du pays.

Au cours de trois prochaines années, le Gouvernement va poursuivre cet objectif de renforcement de la diplomatie et de la coopération à travers certaines actions phares ci-après :

- Assainissement de la diplomatie par le rapatriement des diplomates fin carrière, la fermeture des certains ambassades ;
- Amélioration des conditions sociales prenant en compte les rémunérations des engagés locaux, des diplomates et des arriérés des salaires des diplomates non rapatriés ;
- Opérationnalisation du secteur par la construction et la réhabilitation des ambassades ;
- Contributions aux organismes internationaux.

Tableau n°13 : Politiques du secteur des Affaires étrangères 2016 – 2018

Domaines	2016	2017	2018	Cumul
1 Gestion des ressources humaines (Dépenses de personnel)	16 500 000 000	17 028 000 000	17 641 008 000	51 169 008 000
Rapatriement des diplomates	9 300 000 000	9 597 600 000	9 943 113 600	28 840 713 600
Fermeture des ambassades	7 200 000 000	7 430 400 000	7 697 894 400	22 328 294 400
2 Amélioration des conditions sociales	12 600 000 000	13 003 200 000	13 471 315 200	39 074 515 200
Rémunération engagés locaux	100 000 000	103 200 000	106 915 200	310 115 200
Diplomates	9 900 000 000	10 216 800 000	10 584 604 800	30 701 404 800
Arriérés des salaires 2006 - 2014 des diplomates rapatriés	2 600 000 000	2 683 200 000	2 779 795 200	8 062 995 200
3 Opérationnalisation	26 900 000 000	27 760 800 000	28 760 188 800	83 420 988 800
Construction et réhabilitation ambassades	5 000 000 000	5 160 000 000	5 345 760 000	15 505 760 000
Fonctionnement	21 900 000 000	22 600 800 000	23 414 428 800	67 915 228 800
4 Contribution aux organismes internationaux	10 000 000 000	10 320 000 000	10 691 520 000	31 011 520 000
TOTAL	66 000 000 000	68 112 000 000	70 564 032 000	204 676 032 000

### 3.2.4. Justice et Pouvoir judiciaire

La politique du système judiciaire consiste à l'amélioration de l'accès à la justice, au développement de la justice pour enfants, à la poursuite de la lutte contre la corruption et à l'assainissement du climat des affaires. Dans le cadre de la lutte contre l'impunité, le Gouvernement encourage également une politique carcérale efficace par l'amélioration des conditions de détention et la construction des établissements de garde d'enfants.

La mise en œuvre de cette politique implique le renforcement des structures judiciaires tant au plan des infrastructures, des équipements que des ressources humaines. C'est dans ce sens que s'inscrivent les efforts en cours sur l'assainissement du secteur, le rajeunissement et la construction et l'équipement des structures du système judiciaire.

Pour la période de 2016 à 2018, le Gouvernement envisage la construction de 20 palais de justice devant abriter les tribunaux de grande instance et les parquets y rattachés, le parachèvement des tribunaux en cours de construction dans les provinces, la construction de 125 bâtiments pour tribunaux d'enfants et de 105 palais de justice pour tribunaux de paix et parquets y rattachés.

Les actions phares à y mener se rapportent donc essentiellement aux constructions, équipements et à l'opérationnalisation des structures.

### 3.2.5. Services de sécurité

La sécurisation du territoire national figure parmi les priorités du Gouvernement de par la position du pays. La politique du Gouvernement pour la période de 2016 à 2018, va consister à renforcer l'efficacité opérationnelle des services et à améliorer le cadre de vie en ayant comme point de référence, le standard de la région.

Cela passe par l'acquisition des équipements adéquats et le recrutement des nouvelles unités dans le cadre de la réforme dont 500 pour l'ANR pour la couverture totale du pays. Pour la DGM, les actions prioritaires porteront sur l'intensification des actions d'identification des étrangers et de contrôle de séjour, d'informatisation de la gestion des flux migratoires en collaboration avec la DGI, notamment pour capter davantage les recettes publiques. L'acquisition d'équipements modernes et la réhabilitation ou la construction des bâtiments aux postes frontaliers, la sécurisation de l'outil de travail notamment l'acquisition d'une imprimerie en constituent des pistes.

Tableau n°14 : Politique du secteur des services de sécurité 2016 – 2018

	Domaines	2016	2017	2018	Cumul
1	Direction Générale des Migrations	80 500 000 000	83 076 000 000	86 066 736 000	249 642 736 000
	Construction bâtiments, postes et centres de transit	5 700 000 000	5 882 400 000	6 094 166 400	17 676 566 400
	Equipements	3 700 000 000	3 818 400 000	3 955 862 400	11 474 262 400
	Renforcement efficacité opérationnelle de service ( <i>missions, informatisation, rapatriement étrangers et clandestins, etc.</i> )	6 800 000 000	7 017 600 000	7 270 233 600	21 087 833 600
	Amélioration des conditions sociales	64 300 000 000	66 357 600 000	68 746 473 600	199 404 073 600
2	Agence National des Renseignements	32 400 000 000	33 436 800 000	34 640 524 800	100 477 324 800
	Construction antennes	500 000 000	516 000 000	534 576 000	1 550 576 000
	Equipements	1 500 000 000	1 548 000 000	1 603 728 000	4 651 728 000
	Renforcement efficacité opérationnelle de service ( <i>missions, informatisation, rapatriement étrangers et clandestins, etc.</i> )	15 700 000 000	16 202 400 000	16 785 686 400	48 688 086 400
	Amélioration des conditions sociales	14 700 000 000	15 170 400 000	15 716 534 400	45 586 934 400
	TOTAL	112 900 000 000	116 512 800 000	120 707 260 800	350 120 060 800

#### IV. CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME

La politique budgétaire de 2016 à 2018 va consister à l'accroissement des ressources internes, au recadrage des priorités de dépenses et à leur rationalisation en vue de la crédibilité du budget.

L'effort accru de mobilisation des ressources internes exigera des réformes institutionnelles importantes au niveau de l'administration fiscale, douanière et non fiscale, en misant sur les possibilités qu'offre le secteur des ressources naturelles. Le Gouvernement consacrera davantage ses efforts dans l'amélioration du rendement de la TVA et la révision du code minier, forestier et d'investissement, tout en s'appuyant sur l'amélioration des capacités des administrations dans le domaine du contrôle fiscal et douanier. L'élargissement de l'assiette fiscale, notamment l'inclusion du secteur informel dans le champ de l'impôt, demeure essentiel pour le financement du programme du Gouvernement.

Dans le secteur particulier des ressources naturelles, le Gouvernement a pris des résolutions lors des conférences minières et autres fora sur les recettes en vue d'améliorer la collecte des données sur les quantités de minerais, de bois, de pétrole, d'électricité, de télécommunications, des produits exportés ainsi que les cours y relatifs sur le marché international, suivre et retracer les recettes de cette catégorie auprès des ministères et régions financières qui les réalisent afin de les impacter, de manière explicite, dans le budget et jauger de leur impact.

Du reste, le Gouvernement consacrera davantage ses efforts dans la mise en place de la chaîne informatisée de la recette pour une meilleure collecte de celle-ci. Un dispositif mis en place à travers la nouvelle nomenclature budgétaire sera renforcé pour assurer la traçabilité des recettes issues des ressources naturelles, de la déclaration fiscale à l'enregistrement comptable, en passant par le paiement des droits et taxes auprès des banques commerciales et leur nivellement au compte général du Trésor auprès de la Banque centrale.

Sous une plus grande exhaustivité du budget, les recettes internes devront également être renforcées par les ressources innovantes, notamment celles issues du crédit carbone, des entreprises structurantes, des budgets annexes et comptes spéciaux. Concrètement, l'Etat encouragera l'inscription au budget de l'Etat des ressources à caractère public affectées légalement à des usages bien précis, de manière à éviter d'aligner des crédits supplémentaires sur des actions déjà couvertes par des affectations spéciales. Il s'agira notamment de capter les recettes aux lignes des organismes, établissements publics ou entreprises dont l'essentiel des ressources provient des prélèvements obligatoires issus de la prolongation de la puissance publique, telle que la RVA, l'INSS, le FPI et le FONER.

Enfin, le renforcement du Partenariat Public-Privé en matière de gestion va significativement améliorer le climat des affaires, attirer les investissements et sans doute profiler les recettes nouvelles et importantes, mais également permettre le financement des actions du PAG.

L'amélioration de l'efficacité des dépenses passe par le renforcement substantiel du contrôle des administrations ad hoc, tout en maintenant à l'esprit l'idée de leur rationalisation. Dans ce sens, les services dépensiers devront, lors de l'élaboration de leurs prévisions budgétaires, améliorer la projection et la programmation des acteurs, dégager des économies sur leurs budgets antérieurs en vue d'améliorer la qualité de la dépense et permettre l'exécution effective de leurs plans d'actions. Les ministères ayant en charge le Budget, les Finances et le Plan devront accompagner les sectoriels dans l'évaluation et l'appréciation de leurs dépenses.

Les politiques publiques seront davantage conçues dans la perspective de moyen terme et ce, en ligne avec les objectifs, actions et mesures prévus dans le PAG. D'où la nécessité de prioriser les actions dans une perspective pluriannuelle conformément à la Loi relative aux finances publiques.

Le financement du PAG est également assuré par l'apport extérieur. Le Gouvernement encourage, pour ce faire, l'utilisation des comptes d'affectation spéciale et l'alignement des partenaires aux procédures nationales en vue de financer les secteurs spécifiques identifiés, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Le Gouvernement développera aussi des capacités de gestion stratégique de l'aide en termes de mobilisation accrue, d'amélioration de la capacité d'absorption et de respect des conditionnalités et engagements pris. Un plaidoyer suivant un plan concret, débattu en Conseil des Ministres, pourra renforcer l'option envisagée.

#### 4.1. Evolution des recettes publiques de 2016 à 2018

En termes de prévision, les recettes courantes devraient accroître en moyenne de 13,2% entre 2013 et 2015 et de 16,5% entre 2016 et 2018. Elles représentent 83,5% de la moyenne des budgets de 2016 à 2018, soit 14,6% du PIB moyen. Les ressources extérieures sont allées descendo passant de 25,6% du budget entre 2013 et 2015 à 20,5% entre 2016 à 2018.

Tableau n° 15 : Evolution des recettes courantes par rapport au PIB de 2013 à 2018

Année	2012	Période 2013 - 2015				Période 2016 - 2018			
		2013	2014	2015	Moyenne de la période	2016	2017	2018	Moyenne de la période
Recettes courantes	4143,3	4 601,40	5 480,40	6 004,20	5 362,00	5 945,60	6 683,20	7 488,30	6 705,70
Recettes totales (Budget général)	6 609,20	6 434,70	7 449,00	7 586,20	7 156,63	7 566,60	8 329,40	8 157,80	8 017,93
PIB	14 760,49	19 980,20	21 828,20	36 325,20	26 044,53	41 027,00	45 817,00	51 294,00	46 046,00
Pression fiscale	28,07	23,03	25,11	16,53	21,56	14,49	14,59	14,60	14,56
Taux d'accroissement Recettes courantes		11,06	19,10	9,56	13,24	-0,98	24,64	25,95	16,54
Ratios Recettes courantes / Recettes totales	62,69	71,51	73,57	79,15	74,74	78,58	80,24	91,79	83,54
Recettes extérieures	2 348,90	1 833,30	1 968,60	1 582,00	1 933,20	1 621,10	1 646,20	1 669,50	1 645,60
Ratios Recettes extérieures / Recettes totales	35,54	28,49	26,43	20,85	25,26	21,42	19,76	20,47	20,55

#### 4.2. Evolution des dépenses publiques de 2015 à 2017

Le total des dépenses hors dette publique pourrait atteindre 95,4% du total du budget en 2016 et être maintenu à ce niveau jusqu'à 2018. Il sera composé d'environ 51,46% des dépenses courantes dont 21,5% de rémunération, 13,6% de biens et services et 16,4% des transferts et subventions. Les dépenses en capital à leur tour atteindraient 39,6% en moyenne.

Tableau n° 16 : Evolution des dépenses publiques de 2016 à 2018

N°	Agrégat	2015		Projection							
				2016		2017		2018		Moyenne	
		Montant	Struct.	Montant	Struct.	Montant	Struct.	Montant	Struct.	Montant	Struct.
1.	Dépenses courantes	4 272,60	50,29	4 507,20	51,26	4 951,60	51,25	5 447,90	51,82	4 968,90	51,46
1.1.	Rémunérations	1 821,6	21,4	1 916,4	21,8	2 071,9	21,4	2 239,2	21,3	2 075,8	21,5
1.2.	Biens et services	1 125,9	13,3	1 160,9	13,2	1 311,2	13,6	1 464,3	13,9	1 312,1	13,6
1.3.	Transferts et subvention	1 325,1	15,6	1 429,9	16,3	1 568,5	16,2	1 744,4	16,6	1 580,9	16,4
2.	Dépenses en capital	2 768,70	32,6	2 540,60	28,9	2 736,60	29,9	3 041,90	30,3	3 061,80	39,6
3.	Dépenses totales hors dette	8 155,00	96,0	8 454,00	96,1	9 158,80	94,8	10 026,00	95,4	9 212,93	95,4
4.	Dépenses totales	8 496,30	100,0	8 793,60	100,0	9 661,70	100,0	10 512,90	100,0	9 656,07	100,0
5.	Ratio dépenses hors dette/Total	95,98		96,14		94,79		95,37		83,7	
6.	Ratio dépenses hors dette/PIB	22,45		23,27		25,21		27,60		18,9	

N°	Agrégat	2015		Projection							
				2016		2017		2018		Moyenne	
		Montant	Struct.	Montant	Struct.	Montant	Struct.	Montant	Struct.	Montant	Struct.
6.	Ratio dépenses totales/PIB	23,39		24,21		26,60		28,94		22,5	
Pour mémoire											
	Budgets annexes	535,0		535,2		535,4		535,6		535,4	
	Comptes spéciaux	375,1		375,2		375,4		375,5		375,4	
	PIB	36 325,20		41 027,00		45 817,00		51 294,00		46 046,00	

### 4.3. Evolution des allocations sectorielles

Tableau n°17 : Allocation par objectif du PAG

N°	Objectif du PAG	2015	Projection						Moyenne	Taux moyen
			2016	Struct (En %)	2017	Struct (En %)	2018	Struct (En %)		
1	Poursuivre et finaliser les réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat	2 344,4	2 461,7	32,5	3 334,1	40,0	2 666,5	29,1	2 820,8	33,9
2	Consolider la stabilité du cadre macroéconomique et accélérer la croissance et la création d'emplois	1 972,1	1 994,4	26,4	1 531,5	18,4	2 263,9	24,7	1 929,9	23,2
3	Poursuivre la construction et la modernisation des infrastructures de base	653,9	601,3	7,9	653,5	7,8	744,6	8,1	666,5	8,0
4	Améliorer le cadre de vie et les conditions sociales de la population	2 507,8	2 398,9	31,7	2 695,4	32,4	3 364,9	36,7	2 819,7	33,6
5	Renforcer le capital humain et l'éducation à la citoyenneté	45,9	46,7	0,6	48,9	0,6	49,9	0,5	48,5	0,6
6	Renforcer la diplomatie et la coopération au développement	62,0	63,6	0,8	66,1	0,8	67,9	0,7	65,9	0,8
TOTAL		7 586,1	7 566,6	100,0	8 329,5	100,0	9 157,7	100,0	8 351,3	100,0

### 4.4. Evolution du solde budgétaire de 2016 à 2018

Il se dégagera alors un solde budgétaire négatif qui avoisinerait 20% du total du budget estimé en moyenne à 6.615,7 milliards de FC tout au long de la période et un besoin de financement du programme autour de 1.282,2 milliards de FC, financé essentiellement par les emprunts-projets.

De 2016 à 2018, l'évolution des dépenses et des recettes publiques dégage les soldes affichés de près de 30%.

Tableau n°18 : évolution du solde budgétaire 2015 à 2018

N°	Agrégat	2015		2016		2017		2018		Moyenne	
		Montant	Struct.								
1.	Dépenses courantes	<u>4 272,60</u>	<u>63,2</u>	<u>4 507,20</u>	<u>63,2</u>	<u>4 951,60</u>	<u>63,2</u>	<u>5 447,90</u>	<u>63,2</u>	<u>4 794,83</u>	<u>63,2</u>
1.1.	Rémunérations	1 821,60	22,3	1 916,40	21,8	2 071,90	22,6	2 239,20	27,5	2 012,28	26,01
1.2.	Biens et services	1 125,90	13,8	1 160,90	13,2	1 311,20	14,3	1 464,30	18,0	1 265,58	16,36
1.3.	Transferts et subvention	1 325,10	16,2	1 429,90	16,3	1 568,50	17,1	1 744,40	21,4	1 516,98	19,61
2.	Dépenses en capital	2 768,70	34,0	2 540,60	28,9	2 736,60	29,9	3 041,90	37,3	3 061,80	39,58
3.	Dépenses totales hors dette	8 155,00	100	8 793,00	100	9 158,90	100	8 155,00	100	7 735,40	100
4.	Total des besoins	8 169,70		8 237,83		8 344,00		8 438,60		9 238,40	
5.	Recettes internes	6 004,20		5 945,60		6 683,20		7 488,30		6 820,70	
6.	Solde budgétaire	-2 165,50		-2 292,23		-1 660,80		-950,30		-2 417,70	
	Recettes internes / PIB	16,5		14,5		14,6		14,6		15,2	
Pour mémoire											
	Budgets annexes	535,0		535,2		535,4		535,6		535,3	
	Comptes spéciaux	375,1		375,2		375,4		375,5		375,3	
	PIB	36 325,20		41 027,00		45 817,00		51 294,00		43 615,80	

#### 4.5. Evolution du financement budgétaire des secteurs prioritaires et ceux à lois de programmation de 2016 à 2018 (analyse des gaps)

Tableau n°19 : Analyse des gaps 2015 - 2018

N°	Secteur (Code Section budgétaire)	HISTORIQUE			PROJECTION		
		2015			2016		
		Niveau projeté	Niveau du cadre budgétaire	Besoins de financement	Niveau projeté	Niveau du cadre budgétaire	Besoins de financement
1	Santé	750,7	321,2	429,5	893,6	331,8	-561,8
2	EPSP	680,3	640,4	39,9	728,8	662,1	-66,7
3	Agriculture	114,7	30,9	83,8	92,8	92,4	-0,4
4	Développement rural	77,9	45,8	32,1	195,4	46,9	-148,5
5	Infrastructures et Travaux publics	308,1	285,2	22,9	264,5	302,9	38,4
6	Energie	425,6	167,7	257,9	375,9	172,9	-203
7	Tourisme	30,5	9,1	21,4	36,7	9,3	-27,4
8	Transports	368,4	342,5	25,9	344,3	353,8	9,5
9	Défense	683,8	456,1	227,7	817,4	464,2	-353,2
10	Police Nationale	256,9	242,9	14	251,4	246,8	-4,6
11	Affaires étrangères	61	60	1	66,2	61,4	-4,8
12	Justice et Pouvoir judiciaire	182	172,8	9,2		176,6	176,6
13	Services de sécurité	99,4	56,6	42,8	112,9	57,8	-55,1
	TOTAL	4 039,30	2 831,20	1 208,10	4 179,90	2 978,90	-1201

#### 4.6. Evolution de la dette extérieure de 2016 à 2018

L'une des grandes réalisations de la législature passée a été l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE. Le stock de la dette extérieure est passé de 12,5 milliards de USD à 7,8 milliards de USD.

Pour la période de 2016 à 2018, le Gouvernement restera prudent dans ses efforts de financer ses actions par l'endettement, en veillant à la viabilité de sa dette et à la rentabilité économique et sociale des projets à financer. Sur cette question, le Gouvernement renforcera ses capacités institutionnelles, en préservant la centralisation de la gestion de la dette au sein de la DGDP, conformément au Décret 08/04 du 26 février 2008. Il envisagera plus les emprunts concessionnels et privilégiera davantage les dons auprès de ses partenaires techniques et financiers extérieurs.

Pour les trois prochaines années, il est prévu un service total de la dette de 423,6 milliards de FC dont 147,6 milliards de FC en 2016. Pour la même période, les intérêts sur la dette extérieure sont projetés à 125,0 milliards de FC dont 17,2 milliards de FC en 2016, 65,6 milliards de FC en 2017 et 59,3 milliards de FC pour 2018.

Comme pour la dette extérieure, le Gouvernement entend assurer le paiement régulier de la dette intérieure pour réduire ses encours et relancer les activités des opérateurs économiques nationaux qui pour l'essentiel œuvrent parmi la classe moyenne.

## V. RISQUES ET CONTRAINTES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PBAG

La mise en œuvre de la stratégie budgétaire peut se buter à des risques et contraintes. Il est donc nécessaire de considérer les facteurs de risque et de succès que pose cette stratégie budgétaire. Au stade actuel, la PBAG identifie des risques et contraintes d'ordre interne et externe.

Au niveau interne, les trajectoires définies par la PBAG peuvent connaître des déviations en cas d'éviction des dépenses prévues, suite à des événements imprévus, notamment ceux liés à la situation sécuritaire, humanitaire ou tout autre cas de force majeure non pris en compte par la stratégie.

L'accélération des dépenses liées à la défense de l'intégrité territoriale et à la souveraineté nationale peut entraîner la reconsidération de la trajectoire budgétaire. De même, la résurgence des calamités ou des épidémies peut entraîner des coûts additionnels dans l'utilisation des ressources budgétaires qui, en temps normal, pouvaient s'orienter vers des activités à même d'assurer la croissance et la réduction de la pauvreté.

Au niveau externe, la structure socioéconomique de la RDC tend à maintenir le pays dans une certaine vulnérabilité vis-à-vis des chocs d'origine externe. La PBAG considère que les recettes attendues des ressources naturelles dépendent grandement de la volatilité des cours des matières premières. Une évolution favorable des cours entraînerait des ressources certaines et pérennes bien qu'elles ne garantissent pas la soutenabilité dans le temps. Par contre, une évolution défavorable des cours exigerait des coupes budgétaires et mettrait en mal la mise en œuvre du PAG. La baisse du cours mondial du baril de pétrole observée depuis le début de l'exercice 2015 en constitue un exemple éloquent, avec une incidence sur la trajectoire des finances publiques et sur le financement des besoins prioritaires de l'Etat.

La PBAG considère également le risque des effets de contagion des crises de l'économie mondiale, notamment auprès des partenaires bilatéraux ou multilatéraux de la RDC. Les incertitudes autour de la crise de l'endettement dans la zone euro et la faiblesse de la demande globale dans l'hémisphère nord constitueraient, à coup sûr, des risques potentiels.

## CONCLUSION

La stratégie budgétaire telle que développée dans le présent document est une révision de celle mise en place dans le cadre du budget 2013. Elle constitue un instrument d'opérationnalisation du Programme d'Action du Gouvernement et répond essentiellement aux préoccupations suivantes :

- (i) Quelles sont les perspectives macroéconomiques et la vision politique sur lesquelles reposent la programmation dans le temps, la détermination des ressources budgétaires et leurs allocations aux objectifs du PAG ;
- (ii) Comment les ressources budgétaires permettent-elles de financer les actions, les mesures et les objectifs du PAG dans une perspective pluriannuelle ;
- (iii) Comment les politiques sectorielles interagissent-t-elles aux objectifs du PAG et comment seront-elles prises en charge dans le budget de l'Etat de 2016 à 2018 ;
- (iv) Quelle est la trajectoire des finances publiques qui sous-tendrait efficacement la mise en œuvre des actions, mesures et objectifs du PAG ;
- (v) Quelles sont les risques et contraintes de la mise en œuvre de la PBAG.

Au moment où l'idée de la résilience d'un géant africain germe, où l'idée force du développement de la RDC et de l'émergence s'ancre petit à petit, il est nécessaire qu'une clarification des priorités et des stratégies, une adhésion à l'action publique et une participation de toutes les couches sociales du pays, la société civile comprise, conjuguent des efforts pour le succès du PAG. Cela répond du reste à l'idée de transparence et de participation que prônent les pratiques internationales en matière de gestion des finances publiques.

La participation de toutes les parties, à savoir les administrations, la société civile et le Parlement est un gage de réussite et d'une meilleure adhésion aux actions du Gouvernement. Les enrichissements aux documents provenant des discussions des principaux acteurs constituent un gage d'adhésion non négligeable.

Ainsi, le présent document est soumis à discussion aux principaux acteurs, à savoir :

- i. les administrations publiques pour l'intégration des orientations stratégiques, l'alignement des politiques sectorielles au budget, les projets et programmes ainsi qu'une meilleure évaluation des ressources budgétaires disponibles ;

- ii. la société civile, notamment le patronat, les églises et les syndicats pour veiller aux besoins réels de la population congolaise en vue d'une meilleure prise en compte dans le budget ;
- iii. les partenaires techniques et financiers, pour qu'à travers la création d'un cadre de concertation, des plaidoyers soient mieux perçus et l'efficacité de l'aide atteinte ;
- iv. le Gouvernement pour l'adoption de la PBAG, en prélude du CBMT élaboré conformément à l'article 13 de la LOFIP ;
- v. le Parlement pour une meilleure orientation sur le contenu du budget et du cadre qui le sous-tend, étant entendu que le débat d'orientation budgétaire se tiendra dans l'avenir conformément à l'article 13 de la LOFIP.

Fait à Kinshasa, le

Prof. Michel BONGONGO IKOLI NDOMBO